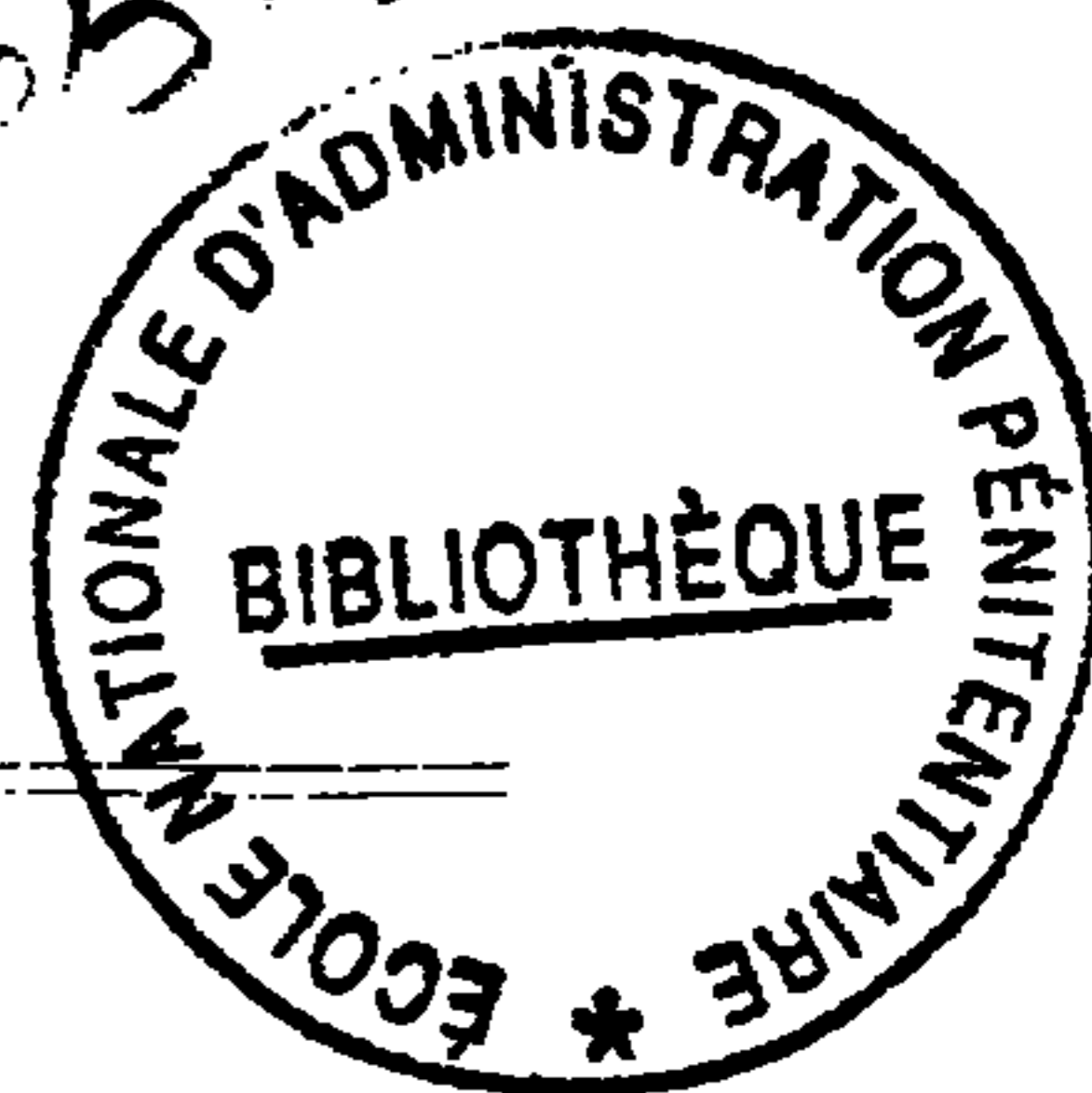


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1906

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

PAR

M. SCHRAMECK,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1908

STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1906

(55^e Année.)

RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1906.

Ce travail comprend cinq parties, comme les années précédentes :

- 1^o Transfèrements par voitures cellulaires ;
- 2^o Maisons centrales et pénitenciers agricoles ;
- 3^o Établissements d'éducation correctionnelle ;
- 4^o Prisons de courtes peines ;
- 5^o Dépôt des condamnés aux travaux forcés (St-Martin-de-Ré).

Un rapport sur chacune de ces parties en fait ressortir les points principaux, au moyen de rapprochements et de proportions.

A la fin du volume, sont reproduits les décrets, arrêtés, circulaires, instructions ou documents adressés pendant l'année aux fonctionnaires et agents de l'Administration pénitentiaire.

Les tableaux comparatifs suivants permettent d'apprécier, d'une manière générale, les différences survenues entre les années 1905 et 1906, sous le rapport de la population détenue au 31 décembre 1906, et de la population moyenne.

	EFFECTIF au 31 décembre 1906.		EFFECTIF au 31 décembre 1905.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
	Longues peines.....	5.127	497	5.401
Courtes peines.....	12.751	1.828	13.502	1.902
Jeunes détenus.....	2.657	618	2.521	475
Chambres de sûreté.....	44	13	42	12
Dépôt de forçats et relégués...	60	»	81	»
TOTAUX.....	20.639	2.956	21.547	2.928
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	23.595		24.475	

	POPULATION MOYENNE en 1906.		POPULATION MOYENNE en 1905.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
	Longues peines.....	5.364	535	5.335
Courtes peines.....	12.676	1.988	13.038	2.093
Jeunes détenus.....	2.552	508	2.563	476
Chambres de sûreté.....	152	12	170	13
Dépôt de forçats et relégués.	220	»	218	»
TOTAUX.....	20.964	3.043	21.324	3.128
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	24.007		24.452	

Le total des journées de détention, pour l'ensemble des prisons s'est élevé à 8.762.461, contre 8.919.646 en 1905.

En voici le détail :

	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	1.958.051	195.106
Courtes peines.....	4.626.910	725.668
Jeunes détenus.....	931.373	185.402
Chambres de sûreté.....	55.303	4.226
Dépôt de forçats et relégués.....	80.422	»
TOTAUX.....	7.652.059	1.410.402
TOTAL ÉGAL.....	8.762.461	

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

SCHRAMECK.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

Les tableaux I et I bis, relatifs aux opérations du service des transfèrements cellulaires accusent qu'au cours de l'année 1906, les nombres d'individus des deux sexes transférés ont été de :

Hommes et jeunes garçons.....	12.463
Femmes et jeunes filles	893

L'année précédente, ces chiffres étaient de 12.845 pour les hommes et de 852 pour les femmes.

Parmi ces individus :

6.901 hommes et 442 femmes condamnés, ont été conduits à leur destination légale: soit à l'établissement où ils devaient purger leur peine, soit au port où ils devaient s'embarquer pour les colonies (femmes), soit au dépôt de travaux forcés et de relégués de Saint-Martin-de-Ré (hommes).

526 hommes et 20 femmes étaient des libérés qui avaient obtenu d'être reconduits par les voitures cellulaires soit dans leurs foyers, soit dans un dépôt de mendicité.

3.588 hommes et 266 femmes de nationalité étrangère ont été, à l'expiration de leur peine, expulsés et reconduits aux frontières.

25 femmes condamnées par défaut ont été reconduites dans les départements d'origine.

910 hommes et 123 femmes avaient dû, en cours de peine, être transférés d'un établissement dans un autre, pour diverses raisons.

332 d'entre eux (285 hommes et 47 femmes) avaient ainsi changé d'établissement en exécution de décisions ministérielles les autorisant à finir leur peine au régime de l'isolement individuel.

398 des individus transférés, dont 27 femmes, l'avaient été pour le compte du Ministère de la Justice, à l'exception de 9 d'entre eux, transférés pour le compte du Ministère de la Marine et des Colonies.

167 jeunes garçons et 10 jeunes filles n'étaient point à proprement

parler des condamnés, bien que transférés par les soins du service des voitures cellulaires.

Au cours de l'année 1906, les voitures utilisées au service des transfèvements cellulaires avaient effectué 141 voyages et parcouru 717.917 kilomètres, dont 2.443 sur les routes de terre, en 8.535 journées de route.

L'année précédente, ces chiffres étaient respectivement de : 138 voyages — 730.684 kilomètres — 9.130 journées.

(Tableau II.)

Les nationalités ayant fourni les contingents d'expulsés les plus élevés sont :

L'Italie.....	1.370
L'Espagne.....	865
La Belgique.....	743
L'Allemagne.....	441
La Suisse.....	161

Sur un nombre total d'expulsés s'élevant à 3.852.

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

France.

On comptait, en 1906, treize établissements destinés à l'exécution des longues peines. Savoir :

1° Pour les hommes :

9 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevault (Maine-et-Loire); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — Thouars (Deux-Sèvres).

2 pénitenciers agricoles situés en Corse :

Castelluccio et Chiavari.

Le pénitencier de Chiavari a été désaffecté au cours de l'année 1906.

2° Pour les femmes :

2 maisons centrales de force et de correction, savoir
Montpellier (Hérault); — Rennes (Ille-et-Vilaine).

Renseignements statistiques.

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population.

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

- II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines ;
 - III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations ;
 - IV. — Départements où les condamnés ont été jugés ;
 - V. — Nationalité des condamnés étrangers ;
 - VI. — Age des condamnés et durée de la captivité ;
 - VII. — État civil ;
 - VIII. — Religions ;
 - IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération ;
 - X. — Antécédents judiciaires ;
 - XI. — Parts attribuées sur le produit du travail ;
 - XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération
- XXXIII. — Répartition de la population existant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

- XIII. — Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement ;
- XIV. — Faveurs, commutations, grâces ;
- XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire, savoir :

- XVI. — Mouvement de l'infirmerie ;
- XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies ;

XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause ;

XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides.

Tableaux XXIV à XXVII. — Travail. — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements ;

XXV. — Récapitulation des industries exploitées ;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs ;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Pécule ;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Tableaux XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année ;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération ;

Tableau XXXII. — Répartition des journées de détention.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Hommes.

Le mouvement de la population dans les établissements d'hommes, se traduit par les chiffres suivants :

Population restant au 31 décembre 1905.....	5.401
Entrées en 1906.....	2.816
	<hr/>
ENSEMBLE	8.217
Sorties	3.090
	<hr/>
RESTE au 31 décembre 1906.....	5.127

Soit 8.217 individus qui ont été incarcérés au cours de l'année.

Entrées.

Sur les 2.816 entrées, on compte 2.498 individus venant du lieu de leur condamnation, soit 88,71 p. 100 du nombre total.

Sorties.

2.322 des individus sortis des établissements de longues peines, soit 75,15 p. 100 du nombre total (3.090) étaient des libérés par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle. 133 détenus étaient décédés et seulement 10 évadés.

L'année précédente la proportion des individus entrés venant du lieu de leur condamnation était plus forte et atteignait 92,83 p. 100. De même la proportion des sorties par libération s'élevait à 79,18 p. 100 au lieu de 75,15 p. 100 en 1906.

Journées de détention.

Le chiffre total des journées de détention s'est élevé à 1.958.051, ce qui a fixé à 5.364 individus la population moyenne journalière, contre 5.335 en 1905.

Les détenus présents au 31 décembre 1906, se répartissaient comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés.....	1
Détention.....	26
Réclusion.....	1.628 soit 31,75 p. 100.
Emprisonnement.....	3.472 — 67,72 —
	<hr/>
TOTAL.....	5.127

Femmes.

Les résultats pour les détenues femmes ont été les suivants :

Population restant au 31 décembre 1905.....	539
Entrées en 1906.....	238
	<hr/>
ENSEMBLE.....	777
Sorties.....	280
	<hr/>
RESTE au 31 décembre 1906.....	497

Entrées.

De même que chez les hommes, la plupart des entrées, 190 sur 238, soit 79,83 p. 100, étaient dues à l'incarcération de détenues venant du lieu de leur condamnation.

L'année précédente, cette proportion était plus élevée et atteignait 96,40 p. 100.

Sorties.

Le plus grand nombre de sorties, 73,93 p. 100 du chiffre total, proviennent de libérations par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle. En 1905, cette proportion était de 86,46 p. 100.

Les détenues restant au 31 décembre se répartissaient, comme suit, entre les catégories pénales :

Travaux forcés.....	172
Réclusion.....	85
Emprisonnement.....	240
	<hr/>
TOTAL.....	497

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés compte une proportion élevée de détenues, 34,61 p.100. C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les détenus hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions, sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre de journées de détention s'est élevé à 195.106, donnant une population moyenne journalière de 535, contre 546 en 1905.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1906

(Tableaux II à XII, et XXXIII.)

JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS (Tableau II.)

Hommes.

I. — Juridictions.

Les 5.127 détenus présents au 31 décembre se répartissaient comme suit, par rapport aux juridictions qui avaient prononcé la peine :

Cours d'assises.....	2.964
Tribunaux correctionnels.....	2.042
— militaires.....	121

II. — Pénalités.

La répartition de ces individus entre les diverses catégories pénales est donnée par le tableau I.

L'examen du tableau II fait ressortir que 22 des détentionnaires soit 84, 62 p. 100 subissaient des peines de plus de 15 à 20 ans, contre 86,11 p. 100 en 1905.

La plupart des réclusionnaires, 1437 sur 1628, subissaient des peines de cinq à moins de 10 ans.

La proportion des condamnés à l'emprisonnement subissant une peine d'un an et un jour est relativement peu élevée, 287 sur 3.472. Le plus grand nombre des condamnés de cette catégorie pénale, 3.437, purgeaient des peines n'excédant pas cinq ans.

N. B. — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les diverses catégories pénales, il conviendra de négliger l'unique cas de travaux forcés qui, par son caractère exceptionnel, ne prête à aucune comparaison utile.*

Femmes.

I. — Juridictions.

Des 497 détenues présentes au 31 décembre 1906 dans les établissements pénitentiaires, 348 avaient été jugées par les cours d'assises, et seulement 149 par les tribunaux correctionnels.

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes. C'est que la presque totalité de ceux-ci ont été transportés dans les pénitenciers de Cayenne ou de Nouméa.

II. — Pénalités.

La répartition de ces détenues entre les catégories pénales a été examinée au tableau I.

Le plus grand nombre de condamnées aux travaux forcés, 64, purgait une peine de plus de 15 à 20 ans.

Ainsi que nous l'avons déjà noté chez les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 47, sur 85, subissaient une peine de 5 ans, et la totalité, à une unité près, une peine de 5 à 10 ans.

45 seulement des condamnées à l'emprisonnement subissaient une peine d'un an et un jour. Et la totalité, à deux unités près, des détenues de cette catégorie avaient à purger des peines de cinq ans au plus.

N. B. — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférents respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS
QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS**

(Tableaux III et III bis.)

Hommes.

Le vol, sous ses deux formes, simple et qualifié, continue à fournir le plus fort contingent de détenus, 2.659, soit 51,86 p. 100 du nombre total de détenus.

En 1905, cette proportion atteignait également 51,55 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) :

Assassinat (10), empoisonnement (0), meurtre connexe à un autre crime ou délit (39), parricide (7), meurtre (257), homicide par imprudence (8) ;

Ont été commis par 321 individus, soit 6,26 p. 100, contre 6,62 p. 100 en 1905.

Femmes.

Chez les femmes, le vol n'a fourni que 37,22 p. 100 du contingent total, tandis que chez les hommes cette proportion était de 51,86 p. 100.

Par contre, les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat (52), empoisonnement (29), meurtre connexe à un autre crime ou délit (7), parricide (3), meurtre (63), homicide par imprudence (2) ;

Ont motivé 156 condamnations, soit 31,39 p. 100.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices) :

Abandon et exposition d'enfant (complicité) (11), avortement (complicité) (8), infanticide (complicité) (0), supposition d'enfant (0), suppression d'enfant (complicité) (0), abandon et exposition d'enfant (2), avortement (6), infanticide (22), suppression d'enfant (4) ;

Ont été commis par 43 détenues, soit 8,65 p. 100. En 1905, cette proportion atteignait 8,35 p. 100.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

La presque totalité des détenus présents au 31 décembre, 5.045, provenaient des départements français; 81 avaient été fournis par l'Algérie, la Tunisie, les colonies, la principauté de Monaco; 1 avait été condamné en mer.

Pour les femmes, la totalité venait des départements de la Métropole.

Les départements français qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), sont :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Seine.....	885	67	952
Bouches-du-Rhône.....	464	24	488
Seine-Inférieure.....	225	22	247
Nord.....	263	27	290
Corse.....	172	10	182
Rhône.....	135	6	141
Alpes-Maritimes.....	125	3	128
Meurthe-et-Moselle.....	107	12	119
Gard.....	115	1	116
Gironde.....	103	10	113
Ille-et-Vilaine.....	88	21	109
Somme.....	93	8	101
Calvados.....	81	20	101
Hérault.....	88	5	93
Var.....	87	6	93

Le département de la Seine a fourni à lui seul, 16,95 p. 100 du contingent total.

DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

Hommes et femmes.

On comptait au 31 décembre 1906, 665 détenus hommes de nationalité étrangère, soit 12,97 p. 100 de l'effectif total contre 12,68 p. 100 en 1905.

Le nombre de femmes de nationalité étrangère était de 41, soit 8,25 p. 100. au lieu de 6,59 p. 100 l'année précédente.

Les nationalités représentées par le plus grand nombre de détenus étaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Italie.....	297	15	312
Espagne.....	114	10	124
Belge.....	89	9	98
Allemagne.....	67	2	69
Suisse.....	27	3	30

44,19 p. 100 de l'effectif étranger étaient des Italiens.

Les étrangers se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Travaux forcés.....	»	13	13
Détention.....	2	»	2
Réclusion.....	166	6	172
Emprisonnement.....	497	22	519
TOTAUX.....	665	41	706

73,51 p. 100 de l'effectif étranger appartenait à la catégorie de l'emprisonnement.

**RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE
DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ**

(Tableau VI.)

Hommes.

I. — Age.

Le plus grand nombre de détenus, 1.452, soit 28,32 p. 100, avaient de 30 à 40 ans. Ceux âgés de 25 à 30 ans (1.054) se comptaient à raison de 20,56 p. 100; ceux ayant de 20 à 25 ans (1.097), à raison de 21,39 p. 100. La plupart des détenus hommes, 3.603, soit 70,27 p. 100, comptaient de 20 à 40 ans. En 1905, cette proportion était de 68,32 p. 100.

II. — Durée de la captivité.

Plus de la moitié de l'effectif présent au 31 décembre 1906, 3.416 sur 5.127, soit 66,63 p. 100, étaient dans leur deuxième année de captivité; 437, soit 8,52 p. 100, se trouvaient avoir cinq ans et plus de détention.

Femmes.

I. — Age.

De même que pour les hommes, la plupart des détenues femmes présentes au 31 décembre 1906, étaient âgées de 20 à 40 ans. Ces condamnées se comptaient à raison de 286, soit 57,54 p. 100. L'année précédente, cette proportion était de 60,30 p. 100.

II. — Durée de la captivité.

Contrairement à ce qui existe chez les détenus hommes, le plus grand nombre de femmes comptaient cinq ans et plus de détention; ces détenues (140) formaient 28,17 p. 100 de l'effectif total. De même que pour les hommes, on comptait une proportion élevée de détenues femmes se trouvant dans leur première et deuxième année de captivité.

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de cinq années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

Hommes et femmes.

Le plus grand nombre de détenus hommes étaient célibataires, veufs ou divorcés. Sur l'effectif présent au 31 décembre 1906, on n'en comptait que 1.268 mariés. 856 de ces derniers avaient des enfants, de même que 222 du premier groupe. C'est donc que 1.078 avaient des enfants.

Chez les femmes, la majeure partie des détenues n'étaient pas mariées; mais contrairement à ce qui existait chez les hommes, le nombre le plus élevé de détenues ayant des enfants se trouvait chez les non mariés : (142+123) soit 265 détenues ayant des enfants.

La presque totalité des détenus, hommes ou femmes, étaient catholiques: 4.553 hommes et 490 femmes. Seuls 271 hommes avaient déclaré n'appartenir à aucun culte.

PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT

(Tableau IX et IX bis.)

Hommes.

Au point de vue des professions exercées au moment du jugement, on remarque que le groupe des professions agricoles et journalières compte de beaucoup le plus grand nombre de détenus (2.161). Ensuite vient, avec une proportion sensiblement moindre, mais cependant élevée relativement à celles des autres groupes, le groupe des industries du « bâtiment et mobilier » (1.128).

Les ouvriers d'atelier et de fabrique se comptent à raison de 428, chiffre faible par rapport à celui des groupes des paragraphes 7 et 8.

Ces trois groupes renferment à eux seuls 3.717 détenus, soit 72,50 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre 1906. L'année précédente, cette proportion était de 73,20 p. 100.

Dans chacune des catégories pénales, ce sont ces trois groupes qui comptent le plus grand nombre de détenus.

Sauf de très rares exceptions, les détentionnaires sont des condamnés militaires, et les professions indiquées sont celles exercées avant l'incorporation.

Femmes.

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions agricoles et journalières et les ouvrières d'ateliers et de fabriques qui comptaient le plus grand nombre de détenues.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

Hommes.

I. — Antécédents judiciaires.

Sur 5.401 détenus présents au 31 décembre 1906, 4.026 étaient pourvus d'antécédents judiciaires, soit 78,52 p. 100. L'année précédente, cette proportion était de 80,78.

Ces individus se classent en quatre groupes :

1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;

2° Les récidivistes légaux ;

3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;

4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

On remarque la forte proportion des condamnés non légalement récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 1.872 sur 4.026. En 1905 cette proportion atteignait 50,58 p. 100 du nombre des détenus ayant des antécédents judiciaires.

Indépendamment des 20 individus n'ayant d'autres antécédents que le passage dans une maison d'éducation correctionnelle, 220 autres détenus compris dans les autres groupes de récidivistes avaient également été détenus dans un de ces établissements, c'est donc 240 de ces individus qui avaient passé par la maison correctionnelle.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire présente au 31 décembre 1906 (5.127 détenus), 1.476 condamnés étaient frappés d'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine. Sur ce nombre, 235 seulement n'avaient pas d'antécédents judiciaires

Femmes.

I. — Antécédents judiciaires.

266 détenues, étaient pourvues d'antécédents judiciaires. Le plus grand nombre d'entre elles, 124, n'étaient point récidivistes au point de vue légal, mais avaient encouru des condamnations antérieures.

Parmi les 74 relégables, 18 n'étaient point des récidivistes.

II. — Interdiction de séjour.

119 des condamnées présentes au 31 décembre 1906, avaient encouru l'interdiction de séjour. Parmi elles, 84 ne comptaient aucun antécédent judiciaire.

**PARTS ATTRIBUÉES
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

Hommes.

Des détenus présents au 31 décembre 1906, le plus grand nombre, 2.664 et 1950 touchaient les cinq et quatre dixièmes du produit de leur travail. Quelques détenus touchaient plus de six dixièmes sur le produit de leur travail. Ces individus étaient des condamnés arrivés à expiration de peine, mais frappés de la relégation et détenus à Beaulieu et Riom en attendant leur transfèrement au port d'embarquement.

Un seul détenu — un détentionnaire — touchait 6 dixièmes.

Une proportion très petite de condamnés ne touchait qu'un dixième, 36 individus sur 5.127.

On remarque que la presque totalité des détentionnaires touchaient cinq dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnés à l'emprisonnement 5.

Femmes.

De même que pour les hommes, le plus grand nombre de détenues, 124 et 153, touchaient les 5 ou 4 dixièmes du produit de leur travail; et seulement 2 et 12 ne s'en voyaient attribuer qu'un seul ou que deux dixièmes.

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement cinq.

**ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1906 AU MOMENT
DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

(Tableau XII.)

Hommes.

La majeure partie des détenus présents au 31 décembre 1906, savaient lire, écrire et calculer au moment de leur incarcération. Ces individus se comptaient au nombre de 2.101, soit 40,98 p. 100. En 1905, cette proportion n'était que de 39,92 p. 100.

383 seulement de ces individus possédaient une instruction primaire complète; et 125 une instruction plus développée.

On comptait 570 illettrés, soit 11,12 p. 100 de l'effectif présent au 31 décembre 1906, contre 11,23 p.100 en 1905.

Femmes.

De même que chez les hommes, la proportion des détenues ayant au moins une instruction primaire complète, ou une instruction plus élevée est très faible: 16 et 2 sur 497.

La proportion des illettrées, bien qu'en diminution sur l'année précédente, reste très forte, et sensiblement supérieure à celle des hommes: 143 sur 497.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1906

(Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE

(Tableau XIII.)

Hommes.

I. — Mouvement de l'école.

Le mouvement de l'école, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, ressort du tableau ci-dessous :

	1906	1905
Présents à l'école au 1 ^{er} janvier.....	765	752
Admis à l'école au cours de l'année.....	710	761
ENSEMBLE.....	1.475	1.513
Sortis de l'école pendant l'année.....	780	748
RESTANT à l'école au 31 décembre.....	695	765

On note une diminution d'une année à l'autre, du nombre des détenus ayant fréquenté l'école. Ce fait s'explique par la diminution de la population incarcérée.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1905 et 1906, l'instruction des détenus étant relevée :

D'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres.

D'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres :

	1906		1905	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés	217	90	205	72
Sachant lire	577	230	304	217
— lire et écrire.....	436	355	441	409
— au moins lire, écrire et calculer.....	524	800	563	815
TOTAUX.....	1.475	1.475	1.513	1.513

Le nombre des illettrés a donc diminué très sensiblement du commencement à la fin de l'année. Il en est de même des deux groupes suivants. Ces progrès se sont accomplis au bénéfice du dernier groupe des condamnés sachant au moins lire, écrire et compter, qui de 545 individus est passé à 800.

III. — Cours spéciaux.

Dessin. — Ces cours ont été suivis par 15 détenus contre 65 en 1905.

Musique. — 28 condamnés ont pris part à ces cours ; l'année précédente aucun détenu ne les avait suivis.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques des maisons centrales possédaient un ensemble de 24.458 volumes dont tout ou partie a été demandé en lecture 137.547 fois. En 1905, ces chiffres étaient de 23.835 et 138.741.

Femmes

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1906 :

	1906	1905
Présentes à l'école le 1 ^{er} janvier.....	96	108
Admises à l'école au cours de l'année.....	71	68
ENSEMBLE.....	167	176
Sorties de l'école pendant l'année.....	76	80
RESTANT à l'école au 31 décembre.....	91	96

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1906 et 1905.

	1906		1905	
	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées.....	38	10	26	6
Sachant lire.....	3	13	20	16
— lire et écrire.....	49	33	54	44
— au moins lire, écrire et calculer.....	77	111	76	110
TOTAUX.....	167	167	176	176

Le nombre des illettrées a diminué de 28 au cours de l'année. La proportion de détenues composant le second groupe est plus élevée à la fin qu'au commencement de l'année. Comme le premier groupe, le troisième a sensiblement diminué au profit du dernier dont le chiffre a augmenté de 34 individus.

Chez les hommes, cette dernière augmentation a été de 255. Il semble donc que chez eux, les progrès accomplis ont été en général plus sensibles.

III. — Cours spéciaux.

De même qu'en 1906, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques possédaient un ensemble de 3.456 volumes mis 9.017 fois en lecture.

**GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE,
LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES**

(Tableau XIV.)

Hommes.

I. — Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1906, 825 détenus, soit 10,04 p. 100 de l'effectif incarcéré, (8.217) ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1905, cette proportion était de 9,53 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 98 ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus :

	1906	1905
Remise entière de la peine.....	97	99
Commutations.....	50	37
Réductions sur la peine		
{ Moins de 1 an.....	153	114
{ 1 an à 3 ans.....	109	76
{ 3 ans à 5 ans.....	5	2
{ 5 ans et plus.....	2	9
	269	201
Libérations conditionnelles.....	406	445
Remise de la relégation (à titre spécial)...	2	3
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....	1	»
TOTAUX.....	825	785

La majeure partie des mesures gracieuses, 406, ont consisté en libérations conditionnelles.

Les commutations de peine ont consisté dans le changement d'une peine de travaux forcés en réclusion et de 49 peines de réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Pendant l'année 1906, il a été accordé des récompenses à 281 détenus, soit à 3,42 p. 100 de la population incarcérée. En 1905 cette proportion était de 3,85 p. 100.

Ces récompenses ont toutes consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires.

Femmes.

I. — Mesures gracieuses.

En 1906, 143 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 18,40 p. 100 de l'effectif incarcéré (777). L'année précédente, cette proportion atteignait 15,10 p. 100. 76 de ces mesures ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues est indiquée au tableau suivant :

	1906	1905
Remise entière de la peine.....	18	18
Commutations.....	17	8
Réductions sur la peine		
{ Moins de 1 an.....	8	6
{ 1 an à 3 ans.....	24	14
{ 3 ans à 5 ans.....	1	»
{ 5 ans et plus.....	10	5
	43	25
Libérations conditionnelles.....	60	59
Remise de la relégation (à titre spécial)...	5	6
Remise de l'interdiction de séjour à titre spécial).....	»	»
TOTAUX.....	143	116

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 60 ont consisté en libérations conditionnelles accordées à 7,72 p. 100 de l'effectif incarcéré au cours de l'année.

Les 17 commutations comprennent :

7 commutations des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps ;

1 commutation des travaux forcés en réclusion ;

1 commutation des travaux forcés en emprisonnement ;

8 commutations de la réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1906, 9 détenues ont bénéficié de récompenses qui ont consisté en l'attribution de dixièmes supplémentaires.

**CRIMES & DÉLITS COMMIS
PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE**

(Tableau XV.)

Hommes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

Beaulieu : Un réclusionnaire a encouru une peine de 18 mois d'emprisonnement pour coups et blessures à un co-détenu.

Poissy : Un détenu a été condamné à 3 ans de prison pour coups et blessures à un co-détenu.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1906, il a été relevé 32.608 infractions à la discipline, contre 30.706 en 1905.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1906	1905
Voies de fait	envers le personnel supérieur	»	2
	— les agents de surveillance et les contre-mâtres libres.....	14	18
	— d'autres détenus	1.400	1.095
Larcins.....	99	122	
Rébellion, mutinerie.....	1.249	1.087	
Actes d'immoralité.....	104	76	
Infractions au silence.....	15.871	15.849	
Refus de travail.....	658	549	
Paresse, négligence dans le travail.....	1.933	1.940	
Usage du tabac.....	1.312	1.353	
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	2.537	1.853	
Infractions diverses.....	7.431	6.764	
TOTAUX.....	32.608	30.706	

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
»	572	6.103	5.933	32.608

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1906..... 396 infractions pour 100 détenus incarcérés.

En 1905..... 373 — — —

III. — Punitions.

Les 32.608 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 5.423 détenus coupables, c'est-à-dire à 65,99 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année. En 1905 cette proportion atteignait 64,73 p. 100.

Ces punitions ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1906	1905
Cellule.....	2.073	1.838
Salle de discipline.....	3.799	4.020
Pain sec.....	6.720	7.769
Autres privations alimentaires.....	9.466	8.571
Réductions de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	5.895	3.439
Autres punitions.....	713	563
Réprimandes.....	3.942	4.516
TOTAUX.....	32.608	30.706

IV. — Évasions.

	1906		
	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réin-tégration pen d ant l'année.	non suivies de réin-tégration pen d ant l'année.
Clairvaux.....	2	1	2
Fontevault.....	»	»	1
Melun.....	»	»	»
Thouars.....	»	»	»
Castelluccio.....	»	5	»
Chiavari.....	»	»	1

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1906, comme en 1905, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1906, 871 infractions à la discipline, au lieu de 861 en 1905.

Savoir :

	NOMBRE D'INFRACTIONS	
	1906	1905
Larcins.....	1	1
Voies de fait { envers le personnel supérieur.....	»	»
{ — les agents de surveillance.....	»	»
{ — d'autres détenues.....	25	28
Rébellion, mutinerie.....	186	134
Actes d'immoralité.....	1	9
Infractions au silence.....	315	281
Refus de travail.....	13	20
Paresse, négligence dans le travail.....	148	138
Usage du tabac.....	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	9	41
Infractions diverses.....	173	210
TOTAUX.....	871	861

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales:

Travaux forcés.....	208
Réclusion	145
Emprisonnement	518
TOTAL.....	871

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1906.....	112 infractions pour 100 détenues incarcérées.
En 1905.....	112 — — —

III. — Punitons.

Les punitons disciplinaires infligées au cours de l'année 1906 ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITONS	
	1906	1905
Cellule.....	156	261
Salle de discipline... ..	»	»
Pain sec	83	127
Autres privations alimentaires.....	354	292
Réduction de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	112	103
Autres punitons.....	86	22
Réprimandes... ..	80	56
TOTAUX.....	871	861

Ces punitons ont été subies par 366 condamnées, soit par 47,10 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année. En 1905 cette proportion était de 41,79 p. 100.

IV. — Évasions.

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1906. Il en a été de même en 1905.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1906, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	Hommes.	Femmes.
Restant au 31 décembre 1905.....	174	51
Entrés à l'infirmerie en 1906.....	2.465	833
ENSEMBLE.....	2.639	884
Sortis pendant l'année 1906.....	2.452	843
RESTANT au 31 décembre 1906.....	187	41

30 et 107.21 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. En 1905, ces proportions étaient de 29,79 et 109,90 p.100.

Sorties.

Les 2.452 et 843 sorties se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Guéris.....	2.269	807
Transférés dans un établissement hospitalier.....	11	6
Libérés.....	41	16
Décédés.....	131	14
TOTAUX.....	2.452	843

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 62.302 pour les hommes, et à 16.963 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 171 et 46 individus, contre 178 et 50 en 1905.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue de la proportion d'admissions quotidiennes à l'infirmerie par rapport à la population moyenne journalière :

	<i>Hommes.</i>	
	1906. 0/0	1905. 0/0
Fontevrault.....	0,251	contre 0,195
Clairvaux.....	0,201	— 0,168
Melun.....	0,164	— 0,159
Riom.....	0,150	— 0,132
Poissy.....	0,092	— 0,114
Nîmes.....	0,083	— 0,074
Beaulieu.....	0,081	— 0,095
Thouars.....	0,078	— 0,058
Loos.....	0,067	— 0,064
Castelluccio.....	0,062	— 0,194
Chiavari.....	0,022	— 0,192

	<i>Femmes.</i>	
	1906. 0/0	1905. 0/0
Rennes.....	0,462	contre 0,493
Montpellier.....	0,336	— 0,249

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie :

	<i>Hommes.</i>	
	1906. jours.	1905. jours.
Chiavari.....	50.500	contre 14.990
Castelluccio.....	45.022	— 30.732
Beaulieu.....	42.417	— 37.168
Nîmes.....	33.449	— 28.136
Loos.....	30.713	— 41.264
Thouars.....	25.196	— 29.236
Clairvaux.....	25.005	— 28.268
Fontevrault.....	20.628	— 19.461
Riom.....	17.841	— 21.245
Melun.....	15.982	— 19.455
Poissy.....	11.543	— 17.620

Femmes.

	1906. — jours.	1905. — jours.
Montpellier.....	28.603	contre 44.513
Rennes.....	16.542	— 15.755

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Chez les hommes, 853 entrées à l'infirmerie ont été motivées par des maladies de l'appareil respiratoire. Dans ces chiffres sont compris 193 cas d'influenza ou grippe. C'est donc 34,60 p. 100 des admissions qui ont été causées par ce genre d'affection.

Chez les femmes, ces affections ont motivé 214 entrées à l'infirmerie dont 44 pour influenza ou grippe; soit une proportion de 25,69 p. 100, du nombre total d'admissions.

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé :

Pour les hommes à 131, soit 4,96 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (2.639). En 1905, cette proportion était de 5,32 p. 100.

Pour les femmes à 14, soit 1,58 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (884). En 1905, ces proportions atteignaient 1,14 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 59 décès chez les hommes et 8 chez les femmes. Soit, par rapport au nombre total des décès 45,05 p. 100 pour les hommes et 57,14 p. 100 pour les femmes.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) *Aliénés épileptiques ou non.*

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1905.....	1	»
Cas constatés pendant l'année 1906. {	12	1
		9
ENSEMBLE.....	13	10
Sorties {	11	1
		8
RESTE au 31 décembre 1906.....	»	1

En 1905, le nombre de cas constatés au cours de l'année avait été, pour les hommes 12, pour les femmes 11.

b) *Épileptiques non aliénés.*

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1905.....	7	»
Cas constatés en 1906.....	4	»
ENSEMBLE.....	11	»
Sorties {	2	»
		»
RESTE au 31 décembre 1906.....	9	»

En 1905, pour les hommes il y avait eu 5 cas et aucun pour les femmes.

c) *Suicides.*

Au cours de l'année, il s'est produit 4 tentatives de suicides dont 3 à Nîmes et une à Montpellier ; aucune n'a eu de suites.

L'année précédente, il s'était produit 2 suicides et 4 tentatives.

Quartier spécial de Gaillon.

Les condamnés, détenus dans les maisons de longues peines, reconnus réellement atteints d'épilepsie ou d'aliénation mentale, étaient internés au quartier spécial de Gaillon où ils étaient soumis à un régime approprié à leur état.

Cet établissement a été supprimé à la date du 30 juin 1906. Les détenus malades sont maintenant dirigés sur un hôpital ou hospice civils.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population de cet établissement jusqu'au 30 juin 1906.

	PRÉSENTS AU 1 ^{er} janvier 1906.	ENTRÉES EN 1906.	SORTIES EN 1906.	PRÉSENTS AU 30 juin 1906.	JOURNÉES DE traitement.
Aliénés.....	29	»	29	»	4.574
Épileptiques.....	5	»	5	»	
Simulateurs présumés..	2	»	2	»	
TOTAUX.....	36	»	36	»	4.574

TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

1° Par industrie au tableau XXV ;

2° Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

Hommes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1906, au chiffre de 1.356.210 dans les maisons centrales d'hommes et à 65.767 dans les pénitenciers agricoles. En 1905, ces chiffres étaient de 1.321.055 et 91.737 ;

Soit sur 100 journées de détention :

Maisons centrales.

En 1906.....	72 journées de travail.
— 1905.....	72 — —

Pénitenciers agricoles.

En 1906.....	79 journées de travail.
— 1905.....	77 — —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1906 de 306.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

<i>Maisons centrales.</i>			
En 1906.		En 1905.	
4.432	<i>travailleurs contre</i>	4.331	
dont :			
Ouvriers.....	4.232	Ouvriers.....	4.102
Apprentis.....	200	Apprentis.....	229

Soit sur 100 travailleurs :

En 1906.		En 1905.	
Ouvriers.....	95	Ouvriers.....	95
Apprentis.....	5	Apprentis.....	5

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (5.136 et 5.010) :

En 1906.		En 1905.	
Occupés.....	86	Occupés.....	86
Inoccupés.....	14	Inoccupés.....	14

Pénitenciers agricoles.

En 1906.		En 1905.	
215	<i>travailleurs contre</i>	301	
dont :			
Ouvriers.....	215	Ouvriers.....	301
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 ouvriers :

En 1906.		En 1905.	
Ouvriers.....	100	Ouvriers.....	100
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (229 et 324) :

En 1906.		En 1905.	
Occupés.....	94	Occupés.....	93
Inoccupés.....	6	Inoccupés.....	7

TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles étaient les suivants :

Maisons centrales.

En 1906.		En 1905.	
Ouvriers.....	4.156	Ouvriers.....	4.192
Apprentis.....	257	Apprentis.....	313

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1906.		En 1905.	
Occupés.....	89	Occupés.....	87
Inoccupés.....	11	Inoccupés.....	13

Pénitenciers agricoles.

En 1906.		En 1905.	
Ouvriers.....	117	Ouvriers.....	218
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1906.		En 1905.	
Occupés.....	82	Occupés.....	94
Inoccupés.....	18	Inoccupés.....	6

III. — **Produit du travail.** (Tableaux XXV et XXVI)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à

Maisons centrales.

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
1.750.747 80	<i>contre</i>	1.687.081 06
dout :		
Produit net.... 1.673.858 84		Produit net.... 1.613.670 30
Gratifications.. 76.888 96		Gratifications.. 73.410 76

Soit sur 100 francs de produit :

En 1906.		En 1905.
Produit net..... 95,61		Produit net..... 95,66
Gratifications..... 4,39		Gratifications..... 4,35

Pénitenciers agricoles.

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
54.745 60	<i>contre</i>	68.388 56
dout :		
Produit net..... 53.274 30		Produit net..... 66.726 31
Gratifications.... 1.471 30		Gratifications..... 1.662 25

Soit sur 100 francs de produit :

En 1906.		En 1905.
Produit net..... 97,31		Produit net..... 97,57
Gratifications..... 2,69		Gratifications..... 2,43

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.356.210 dans les maisons centrales et à 65.767 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

Maisons centrales.

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
Produit net..... 1 2342		Produit net..... 1 2215
Gratifications..... 0 0567		Gratifications..... 0 0556
TOTAL..... 1 2909		TOTAL..... 1 2771

Pénitenciers agricoles.

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
Produit net..... 0 8100		Produit net..... 0 7274
Gratifications..... 0 0223		Gratifications..... 0 0181
TOTAL..... 0 8323		TOTAL..... 0 7455

Dans les maisons centrales, le produit moyen par journée de travail a été, au total, supérieur en 1906

Dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen du travail a augmenté comparativement à l'année précédente.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1906.	En 1905.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 7915	1 7945
Poissy.....	1 5640	1 5748
Clairvaux.....	1 2887	1 2736
Beaulieu.....	1 2704	1 1793
Loos.....	1 2135	1 2649
Fontevrault.....	1 1849	1 0080
Thouars.....	1 0506	0 0559
Nîmes.....	0 9753	0 9782
Riom.....	0 8821	1 0176

Pénitenciers agricoles.

	En 1906.	En 1905.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 9167	0 9266
Chiavari.....	0 5082	0 5180

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relativement aux nombres de journées de détention (1.874.578 et 83.473) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9339 pour les maisons centrales contre 0 fr.9225 en 1905, et à 0 fr.6558 pour les pénitenciers agricoles contre 0 fr.5777 l'année précédente.

Comparativement à l'année précédente, ces moyennes ont diminué pour les maisons centrales, et augmenté pour les pénitenciers agricoles.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

<i>Maisons centrales.</i>		
	En 1906.	En 1905.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 3664	1 3492
Poissy.....	1 2159	1 2220
Beaulieu.....	0 9618	0 9030
Loos.....	0 9596	0 9665
Clairvaux.....	0 8881	0 8652
Thouars.....	0 7699	0 7543
Fontevrault.....	0 7564	0 6452
Nîmes.....	0 6411	0 6512
Riom.....	0 6331	0 7963

<i>Pénitenciers agricoles.</i>		
	En 1906.	En 1905.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 7032	0,6773
Chiavari.....	0 4469	0,4343

IV. — Nature des travaux.

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur économique ou agricole, entretien des bâtiments composant la maison centrale ou le pénitencier agricole, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits ou, pour les pénitenciers agricoles, les travaux d'exploitation.

En 1906, le régime de l'entreprise générale industrielle a été en vigueur une partie de l'année à Thouars.

Dans les autres établissements, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de confectionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

L'imprimerie à Melun ;

Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault ;

La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.

Cette dernière industrie a été introduite à Poissy en juin 1898.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé (au moins 1 fr. 85) sont :

<i>Maisons centrales.</i>		fr. c.
Cordonnerie (R-D) (Clairvaux, Melun).....		2 2777
Tailleurs (R-D) (Clairvaux, Fontevrault, Melun).....		2 1118
Imprimerie (R-D) (Melun).....		2 0880
Sommiers métalliques (C) (Melun).....		2 0372
Meubles et lits en fer (C) (Clairvaux, Loos, Melun, Poissy)...		1 9962
Chaises bois (C) (Nîmes, Poissy).....		1 8832
Meubles et lits en fer (R-D) Melun.....		1 8762

Pénitenciers agricoles.

En dehors du service général des établissements, la plupart des travaux exécutés dans les pénitenciers agricoles ont consisté en exploitations agricoles dont le rendement moyen journalier a été de 0 fr. 7968. En 1905, ce chiffre était de 0 fr. 7324.

Femmes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 195.106 journées de détention on compte 141.741 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1906.....	73	journées de travail.
— 1905.....	72	—

II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN. — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (306) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année.

En 1906.		En 1905.
463	<i>travailleuses contre</i>	471
dont :		
Ouvrières.....	455	Ouvrières..... 458
Apprenties.....	8	Apprenties..... 13

Soit sur 100 travailleuses :

En 1906.		En 1905.
Ouvrières.....	98	Ouvrières..... 97
Apprenties.....	2	Apprenties..... 3

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1906.		En 1905.
Occupées.....	87	Occupées..... 86
Inoccupées.....	13	Inoccupées..... 14

TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1906.		En 1905.
412	<i>travailleuses contre</i>	458
dont :		
Ouvrières.....	405	Ouvrières..... 443
Apprenties.....	7	Apprenties..... 15

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1906.		En 1905.
Occupées.....	83	Occupées..... 85
Inoccupées.....	17	Inoccupées..... 15

III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
127.700 27		132.714 11
dont :		
	fr. c.	fr. c.
Produit net.....	124.855 11	Produit net..... 129.986 57
Gratifications...	2.848 16	Gratifications.... 2.727 54

Soit sur 100 francs de produit :

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
Produit net.....	97 77	Produit net..... 97 94
Gratifications.....	2 23	Gratifications..... 2 06

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1906.		En 1905.
fr. c.		fr. c.
Produit net.....	0 8808	Produit net..... 0 9039
Gratifications.....	0 0200	Gratifications..... 0 0190
TOTAL.....	0 9008	TOTAL..... 0 9229

A ce point de vue, les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1906.	En 1905.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 9862	1 0122
Montpellier.....	0 6606	0 6723

Le rendement moyen a diminué dans les deux établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 6545 contre 0 fr. 6655 en 1905.

A ce point de vue, les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1906.	En 1905.
	fr. c.	fr. c.
Rennes	0 7308	0 7513
Montpellier.....	0 4550	0 4489

IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1906, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué à Rennes.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	fr. c.
Cartonnage (E G) Rennes.....	1 2503
Faux cols et manchettes (E G) (Rennes).....	1 0251
Bonneterie (C) (Montpellier).....	0 7349
Lingerie pénitentiaire (R D) (Montpellier).....	0 6439

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

Hommes et Femmes.

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes :

(TABLEAU

REPARTITION	MAISONS CENTRALES D'HOMMES		PÉNITENCIERS AGRICOLES		MAISONS CENTRALES DE FEMMES	
	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Versé au pécule { disponible	446.460 71	0 2382	11.998 24	0 1437	30.898 98	0 1583
	réservé	366.945 68	0 1958	10.526 44	0 1261	22.518 01
Concédé aux entrepreneurs.....		32.422 94	0 0173	"	"	47.687 35
	Acquis au Trésor { sur travaux exécutés pour le compte de particuliers.....	541.074 60	0 2886	"	"	9.620 77
sur travaux exécutés pour le compte de l'Etat		363.783 87	0 1941	32.220 92	0 3960	16.935 16
	TOTAUX	1.750.717 80	0 9339	54.745 60	0 6558	127.700 27
		0 9225		0 5777		0 6155

Contrairement à ce qui existe dans les maisons centrales d'hommes, la portion du produit du travail, qui, dans les établissements de femmes, est concédée aux entrepreneurs, est sensiblement plus élevée que celle acquise au Trésor.

PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

Hommes et Femmes.

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1906 et 1905 :

(TABLEAU)

	1905			1906		
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DÉBIT au PÉCULE disponible.	DISPONIBLE	RÉSERVE	DÉBIT au PÉCULE disponible.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	104.496 57	500.489 89	367 88	104.415 20	490.976 73	192 43
Pénitenciers agricoles.....	1.659 86	21.173 91	361 06	3.007 56	38.068 40	643 81
Maisons centrales de femmes.....	10.390 96	72.013 78	10 46	11.471 84	74.784 15	1 66

Au cours des années 1906 et 1905, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1906		1905	
	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.
Dépenses personnelles.	457.280 93	33.309 85	433.882 94	34.705 92
Dépenses d'une autre nature.....	35.748 87	972 50	37.087 65	1.038 55
TOTAUX.....	493.029 80	34.282 35	470.970 59	35.744 47

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1906, 0 fr. 2335 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1707 dans ceux de femmes. En 1905, ces moyennes étaient de 0 fr. 2228 et 0 fr. 1740.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

	Hommes.	
	1906. fr. c.	1905. fr. c.
Melun.....	0 3251	0 3195
Clairvaux.....	0 2683	0 2379
Poissy.....	0 2567	0 2561
Loos.....	0 2538	0 2516
Beaulieu.....	0 2498	0 2302
Thouars.....	0 1942	0 1854
Nîmes.....	0 1876	0 1914
Fontevrault.....	0 1835	0 1488
Riom.....	0 1708	0 2171
Castelluccio.....	0 1642	0 1684
Chiavari.....	0 0898	0 0847

Femmes.

	1906.	1905.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 1902	0 1868
Montpellier.....	0 1196	0 1419

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 20.731 fr. 18 de vivres supplémentaires, dont 3.838 fr. 15 par les fabricants. En 1905, ces chiffres étaient de 21.215 fr. 96 et 2.811 fr. 93.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1906, ni en 1905.

LIBÉRATION

(Tableaux XXX et XXXI.)

Hommes et Femmes.

Le nombre des individus libérés en 1906 s'est élevé à :

2.322.....	pour les hommes
207.....	pour les femmes

Soit, par rapport aux effectifs incarcérés (8.217 et 777) :

28,26 p. 100.....	chez les hommes
26,64 —	chez les femmes

Soit, par rapport aux populations moyennes journalières (5.364 et 535) :

43,29 p. 100.....	chez les hommes
38,69 —	chez les femmes

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES	FEMMES
Expiration de la peine.....	1.816	129
Grâces.....	100	18
Libération conditionnelle.....	406	60
TOTAUX.....	2.322	207

Les libérés se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport de la récidive, de l'interdiction de séjour, de la destination, des moyens d'existence, de la situation judiciaire et de l'instruction :

	HOMMES	FEMMES
Récidivistes.....	1.391	103
Soumis à l'interdiction de séjour.....	513	23
<i>Destination.</i>		
Expulsés comme étrangers.....	264	10
Incorporés.....	246	»
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	1	1
Dirigés sur ancien domicile.....	525	61
— sur une autre localité que leur ancien domicile.....	1.286	135
TOTAUX.....	2.322	207
<i>Moyens présumés d'existence.</i>		
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	51	6
En état de travailler. { Ayant du travail assuré.....	533	49
{ N'ayant pas de travail assuré.....	1.073	109
Hors d'état de travailler.....	4	2
Remis à des sociétés de patronage.....	150	30
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux. ..	511	11
TOTAUX.....	2.322	207

	HOMMES	FEMMES
<i>Situation pécuniaire.</i>		
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs...	542	52
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs..	527	33
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.	768	71
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	479	47
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	6	4
TOTAUX.....	2.322	207
<i>Instruction. (Tableau XXXI.) Au jour de la libération.</i>		
Illettrés.....	136	10
Sachant lire.....	297	37
— lire et écrire.....	606	84
— lire, écrire et calculer.....	1.039	63
Possédant au moins une instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	244	13
TOTAUX.....	2.322	207

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXII.)

Hommes et Femmes.

Au cours de l'année 1906, le nombre de journées de détention s'est élevé à :

1.958.051..... pour les hommes.
195.106..... pour les femmes.

Ces journées se répartissent comme suit :

		HOMMES	FEMMES
Journées de travail.	En commun.....	1.417.346	140.364
	A l'isolement.....	4.631	1.377
Journées de chômage faute de travail.....		28.542	»
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....		848	»
Journées de repos.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	55.519	6.098
	Jours fériés.....	251.402	24.022
	Par prescription médicale.....	9.803	1.941
Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....		41.908	2.385
Journées de maladie.....		62.302	16.963
Journées de cellule.	A l'isolement sans travail.....	5.554	288
	Par punition disciplinaire.....	48.278	1.668
Journées de salle de discipline.....		31.918	»
TOTAUX.....		1.958.051	195.106

C'est donc que les proportions de journées de détention consacrées au travail (en commun ou à l'isolement) ressortissent à :

72,62 pour 100..... pour les hommes.
72,65 — pour les femmes.

En 1905, ces proportions étaient de 72,56 p. 100 et de 72,11 p. 100.

RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXIII.)

Hommes et Femmes.

La population pénitentiaire au 31 décembre 1906 se répartissait de la façon suivante, au point de vue de l'état d'occupation :

		HOMMES	FEMMES
Travaillaient...	en commun.....	4.503	406
	à l'isolement.....	27	6
Au repos.....	Au chômage faute de travail.....	78	»
	Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	141	12
	Par prescription médicale.....	36	12
	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage.....	37	14
	A l'infirmerie.....	187	41
En cellule.....	A l'isolement sans travail.....	13	»
	Par punition disciplinaire.....	76	6
	A la salle de discipline.....	29	»
TOTAUX.....		5.127	497

De ce tableau, il appert que :

88,36 pour 100..... des hommes,
82,89 — des femmes,

présents au 31 décembre 1906, travaillaient, soit en commun, soit à l'isolement. L'année précédente, ces proportions étaient de 87,45 et 84,97 p. 100.

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

La statistique de l'année 1906 porte sur 25 établissements d'éducation correctionnelle, savoir :

Pour les jeunes garçons.....	{ 8 colonies publiques, 7 maisons privées.
Pour les jeunes filles.....	{ 2 colonies publiques, 1 quartier cellulaire à Fresnes, 7 maisons privées.

En voici la nomenclature:

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Aniane.....	Hérault.
Auberive.....	Haute-Marne.
Belle-Ile-en-Mer.....	Morbihan.
Les Douaires.....	Eure.
Eysses.....	Lot-et-Garonne.
Saint-Hilaire.....	Vienne.
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.
MAISONS PRIVÉES	
Bar-sur-Aube.....	Aube.
La Couronne.....	Charente.
Mettray.....	Indre-et-Loire.
Sainte-Foy.....	Dordogne.
Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Société de patronage de la Seine...	Seine.
Vermireaux.....	Yonne.
FILLES	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Cadillac.....	Gironde.
Doullens.....	Somme.
Fresnes (quartier cellulaire).....	Seine.
MAISONS PRIVÉES	
Bavilliers.....	Haut-Rhin.
Diaconesses.....	Seine.
Israélites.....	Seine.
Limoges.....	Haute-Vienne.
Montpellier.....	Hérault.
Rouen.....	Seine-Inférieure.
Sainte-Anne-d'Auray.....	Morbihan.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1906

(Tableau I.)

	GARÇONS		FILLES	
	établissements publics.	établissements privés.	établissements publics.	établissements privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1905...	2.096	425	262	213
Entrées en 1906.....	1.515	167	501	27
ENSEMBLE.....	3.611	592	763	240
Sorties en 1906.....	1.372	174	321	64
EFFECTIF au 31 décembre 1906...	2.239	418	442	176
	2.657		618	

On constate cette année une augmentation sensible sur l'effectif des garçons et des filles dans les colonies publiques.

Ce fait est dû à l'application de la loi du 12 avril 1906 qui a modifié les articles 66 et 67 du Code pénal et porté de 16 à 18 ans l'âge de la majorité pénale, en laissant aux tribunaux la faculté de soumettre les mineurs délinquants à la correction jusqu'à leur 21^e année.

La population moyenne, qui était de 2.563 garçons et 476 jeunes filles en 1905, s'élève, en 1906, à 2.552 pour les garçons, et à 508 pour les filles ; pour le sexe masculin, elle reste sensiblement égale à celle de l'an dernier.

Les journées de présence atteignent le chiffre de 931.373 pour les jeunes garçons et 185.402 pour les jeunes filles, au total 1.116.775 contre 1.103.807 journées en 1905.

Au tableau I figurent (col. 5) 20 enfants (15 garçons et 5 filles) au lieu de 23 en 1905, entrés dans différentes colonies en exécution de la loi du 28 juin 1904.

L'article 2 de cette loi dispose, comme on l'a dit précédemment, « que lorsqu'un pupille de l'assistance publique, par des actes « d'immoralité, de violence ou de cruauté, donne des sujets de

« mécontentement très graves, le tribunal civil peut, sur le rapport
« de l'inspecteur des enfants assistés et sur la demande du préfet
« dans les départements, ou du directeur de l'assistance publique
« de Paris, dans la Seine, décider, sans frais, qu'il sera confié à
« l'Administration pénitentiaire.

« Celle-ci le recevra dans un de ses établissements ou quar-
« tiers d'observation, et l'y maintiendra jusqu'à ce que les rensei-
« gnements recueillis et le résultat de l'observation permettent de
« décider s'il doit être placé dans une colonie ou maison pénit-
« tentiaire ou dans une colonie correctionnelle. »

Voici quelle était la situation, au point de vue de la correction
paternelle au cours de l'année 1906 :

Pas d'internement de garçons dans les colonies.

Quant aux jeunes filles, 117 étaient entrées au quartier spécial
de Fresnes, 128 en étaient sorties, ce qui donne, avec les
23 présentes à la fin de 1905, un total de 12 jeunes filles, au lieu
de 23 l'an dernier, internées à Fresnes au 31 décembre 1906, pour
désobéissance à l'autorité paternelle.

D'autre part, 234 enfants étaient entrés pendant l'année, contre
385 en 1905, pour les mêmes motifs, dans les prisons départemen-
tales (205 garçons et 29 jeunes filles) (Tableaux I et I bis des
maisons d'arrêt, colonne 6.)

Le département de la Seine comptait à lui seul, 154 garçons
enfermés pendant l'année, par correction paternelle, contre 253 en
1905.

Au 31 décembre 1906, 11 garçons, au lieu de 22 en 1905
et 39 en 1904, étaient enfermés à la Petite Roquette pour les
mêmes raisons (colonne 31 du tableau II des maisons d'arrêt et de
correction).

CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Les enfants présents à la fin de l'année, se divisent en
4 catégories.

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discer-
nement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle
de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les enfants envoyés en correction en vertu de l'art. 2 de
la loi du 28 juin 1904.

3° Les pupilles condamnés pour 2 ans et moins, et plus de
2 ans (art. 67 et 69 du même Code).

4° Enfin les enfants soumis à la correction par l'autorité
paternelle.

Le tableau suivant donne la proportion pour cent de chaque
catégorie et permet la comparaison avec celle de l'année précédente :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1906	1905	NOMBRE	1906	1905
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	2.600	97,86	98,30	593	95,95	92,20
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	17	0,64	0,40	13	2,10	2,11
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	40	1,50	1,30	»	»	0,85
Enfermés par correction paternelle.....	»	»	»	12	1,95	4,84
TOTAUX.....	2.657	100,00	100,00	618	100,00	100,00

Pas de différence sensible constatée parmi les garçons.

La proportion des jeunes filles acquittées (art. 66) s'élève légèrement en 1906; celle concernant la correction paternelle diminue de plus de moitié.

On constate, en outre, qu'aucune des jeunes filles présentes à la fin de l'année, n'avait encouru la rigueur des articles 67 et 69 du Code pénal.

Les tableaux suivants établissent au regard de la durée de la détention, la comparaison des années 1906 et 1905.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1906	1905	NOMBRE	1906	1905
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an.	9	0,34	0,04	3	0,50	»
— 1 à 2 ans.....	26	0,99	0,60	30	4,95	5,80
— 2 à 4 —	334	12,76	11,20	145	23,93	26,78
— 4 à 6 —	1.133	43,29	44,34	267	44,06	37,50
— 6 à 8 —	694	26,52	25,16	114	18,81	20,31
— 8 à 10 —	327	12,51	13,60	31	5,11	6,48
— 10 à 12 —	67	2,56	3,94	3	0,50	0,90
— 12 à 14 —	10	0,38	0,72	»	»	»
Loi du 2 juin 1904...	17	0,65	0,40	13	2,14	2,23
TOTAUX.....	2.617	100,00	100,00	606	100,00	100,00

	GARÇONS		FILLES	
	1906	1905	1906	1905
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.).</i>				
Pour moins de 1 an.....	»	»	»	»
— 1 an	2	2	»	»
— 1 à 2 ans.....	3	4	»	»
— 2 à 4 —	14	6	»	3
— 4 à 6 —	11	10	»	1
— 6 à 8 —	2	4	»	»
— 8 à 10 —	5	3	»	»
— plus de 10 ans.....	»	»	»	»
— — 12 —	3	4	»	»
TOTAUX.....	40	33	»	4

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS,
JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE**

(Tableau III.)

Dans la nature des crimes et délits qui ont motivé l'envoi en correction, on relève les proportions suivantes, qui peuvent se comparer avec les chiffres correspondants de 1905 :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1906	1905	NOMBRE	1906	1905
		0/0	0/0		0/0	0/0
Vol simple, escroquerie.....	1.933	72,75	73,98	232	37,54	46,74
Vagabondage.....	265	9,97	9,32	228	36,89	18,53
Autres crimes et délits.....	81	3,05	4,68	48	7,77	10,31
Meurtre, coups et blessures.....	123	4,63	3,49	8	1,29	1,48
Mendicité.....	61	2,30	1,94	14	2,27	3,79
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	64	2,41	2,18	39	6,31	8,21
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	64	2,41	2,02	13	2,10	1,26
Incendie.....	42	1,57	1,03	11	1,78	2,74
Assassinat, empoisonnement.....	7	0,26	0,36	»	»	»
Correction paternelle.....	»	»	»	12	1,95	4,84
Loi du 28 juin 1904.....	17	0,65	0,40	13	2,10	2,10
TOTAUX.....	2.657	100,00	100,00	618	100,00	100,00

Chez les garçons, les proportions sont très sensiblement les mêmes qu'en 1905.

Chez les jeunes filles, les proportions concernant le vol simple, l'escroquerie ainsi que les attentats à la pudeur et aux mœurs diminuent de 10, et 2 p. 100 ; mais les cas de vagabondage relevés ont doublé. Cette augmentation doit être attribuée à l'exécution de la loi du 12 avril 1906, dont il est parlé plus haut, et qui, en élevant l'âge de la majorité pénale, a soustrait à la maison d'arrêt, un certain nombre de jeunes filles placées maintenant dans une maison d'éducation correctionnelle.

D'ailleurs, le délit de vagabondage est toujours plus fréquent chez les filles que chez les garçons.

On relève, sous le rapport de la juridiction qui a prononcé l'envoi en correction des enfants internés à la fin de l'année, les chiffres suivants :

Pour les garçons :

Tribunaux correctionnels.....	2.578
Cours d'assises.....	62
Tribunaux militaires ou maritimes.....	»

Pour les jeunes filles :

Tribunaux correctionnels.....	588
Cours d'assises.....	5

DÉPARTEMENTS OU LES JUGEMENTS ONT ÉTÉ PRONONCÉS

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont les suivants :

1° Pour les garçons :

Seine.....	582	contre	447	en	1905.
Nord.....	209	—	226	—	
Bouches-du-Rhône.....	185	—	173	—	
Seine-Inférieure.....	133	—	127	—	
Finistère.....	123	—	112	—	
Ille-et-Vilaine.....	114	—	113	—	

Sauf pour le département de la Seine, les chiffres ne varient pas sensiblement d'une année à l'autre.

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les jeunes filles :

Seine.....	254	contre	132	en	1905.
Eure.....	25	—	30	—	
Seine-Inférieure.....	38	—	22	—	
Nord.....	25	—	20	—	

Le chiffre élevé de la Seine pour les deux sexes provient de l'application de la loi du 12 avril 1906, qui a élevé la majorité pénale de 16 à 18 ans.

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles condamnées ou acquittées.

AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau contient deux séries distinctes de renseignements. Il indique l'âge des jeunes pupilles :

1° Au 31 décembre 1906 ;

2° Au moment du délit ou de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des enfants au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1906 et 1905 :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1906	1905	NOMBRE	1906	1905
<i>Age au moment du délit</i>						
Au-dessous de 8 ans.....	8	0,30	0,55	1	0,16	1,05
De 8 à 10 ans.....	170	6,40	7,26	5	0,81	2,73
— 10 à 12 —.....	348	13,10	14,95	36	5,83	10,73
— 12 à 14 —.....	605	22,77	24,32	97	15,70	19,79
— 14 à 15 —.....	658	24,76	22,61	193	31,23	43,58
Plus de 15 ans.....	852	32,06	29,83	286	46,27	21,48
Condamnés à la relégation (Loi du 17 mai 1885.....)	16	0,61	0,48	»	»	0,64
TOTAUX.....	2.657	100,00	100,00	618	100,00	100,00

16 mineurs de moins de 18 ans avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8).

Ces individus étaient internés à la colonie d'Eysses, établissement spécialement désigné pour recevoir les pupilles appartenant à cette catégorie.

ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Ce tableau enregistre 2.441 naissances légitimes sur l'effectif des garçons présents à la fin de l'année, et 216 naissances hors mariage, soit une proportion de 92 et 8 p.100, contre 90 et 10 p. 100, en 1905.

Pour les jeunes filles, on constate que, sur l'effectif total, 518 étaient légitimes et 100 enfants naturelles, soit une proportion de 84 et 16 p. 100, au lieu de 82 et 18 p. 100, en 1905.

Au point de vue de la situation des familles, les pupilles se classaient ainsi:

	GARÇONS	0/0	FILLES	0/0
Propriétaires ou rentiers.....	23	0,87	»	»
Exerçant des professions libérales.....	60	2,26	»	»
— — agricoles.....	632	23,78	34	5,50
— — industrielles.	734	27,63	150	24,27
— — diverses.....	934	35,15	316	51,13
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution.....	100	3,76	76	12,30
Inconnus ou disparus.....	174	6,55	42	6,80
TOTAUX.....	2.657	100,00	618	100,00

Enfin on relève dans les renseignements divers donnés par le tableau VI (col. 13 à 16), que 394 garçons et 148 jeunes filles étaient issus de parents ayant subi des condamnations.

893 garçons et 235 jeunes filles étaient orphelins d'un de leurs parents.

137 garçons et 60 jeunes filles étaient orphelins de père et de mère.

73 garçons et 15 jeunes filles avaient été élevés par des hospices.

RELIGION

(Tableau VII.)

Au point de vue de la religion, les enfants se répartissaient comme suit :

	Garçons.	Filles.
Catholiques.....	2.607	609
Protestants.....	36	4
Israélites.....	8	2
Mahométans.....	»	»
N'appartenant à aucun des cultes précédents.....	6	3

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

Le nombre des enfants envoyés antérieurement en correction une ou plusieurs fois s'élevait à 696 pour le sexe masculin, et à 63 pour le sexe féminin, soit 26,22 p. 100 et 10,19 p. 100 du total. Le tableau ci-dessous donne les proportions détaillées, comparées à celles de 1905 :

	GARÇONS		FILLES	
	1906	1905	1906	1905
<i>Envoyés en correction :</i>				
Une fois.....	15,60	18,05	5,18	6,09
Deux —	5,72	7,14	1,61	1,27
Trois —	2,64	2,58	0,81	1,05
Quatre fois et plus.....	2,26	2,23	2,59	3,79
TOTAUX.....	26,22	30,00	10,19	12,20

La proportion des enfants pourvus d'antécédents judiciaires est sensiblement moins élevée que celle de 1905.

La proportion des jeunes filles déjà condamnées diminue également.

PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION

(Tableau IX.)

A leur entrée dans les colonies, 1.495 garçons et 278 filles n'avaient pas de profession; les autres exerçaient les professions suivantes :

	Garçons.	Filles.
Professions industrielles	513	57
— agricoles	330	48
— diverses	319	195

Soit p. 100 :

	Garçons.	Filles.
	0/0	0/0
Professions industrielles	19,30	15,70
— agricoles	12,42	7,80
— diverses.....	12,00	31,70
Sans profession.....	56,28	45,00
TOTAUX ÉGAUX....	100,00	100,00

Sous le rapport de l'instruction, on note que le nombre des illettrés, au moment de leur internement, s'élevait à 697 chez les garçons et à 145 chez les jeunes filles, soit 26,23 p.100 chez les uns et 23,46 chez les autres.

Ces proportions sont sensiblement inférieures à celles de 1905, qui s'élevaient à 31,61 et 34,11 p. 100.

Un garçon, comme l'an dernier, avait reçu, avant son entrée en correction, une instruction supérieure.

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau X.)

Le tableau suivant présente le degré d'instruction des enfants à deux époques, au jour de l'internement (tabl. 9) et au 31 décembre 1906.

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION	INSTRUCTION	INSTRUCTION	INSTRUCTION
	à l'arrivée.	à la fin de l'année.	à l'arrivée.	à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés	26,23	2,85	23,46	2,26
Sachant lire	11,35	7,82	41,49	8,09
— lire et écrire.....	28,90	18,48	31,55	27,02
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire.....	33,52	70,85	33,50	62,63
TOTAUX.....	100,00	100,00	100,00	100,00

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux enfants présents dans les colonies à la fin de l'année.

La deuxième partie du tableau n° X (col. 22 à 37) donne les

résultats de l'enseignement scolaire, pendant le cours de l'année comme l'indique le tableau suivant :

		GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	105	17
	Ayant appris à lire.....	106	20
	— à lire et à écrire.....	127	14
	— à lire, écrire et calculer.....	82	1
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès.	70	7
	Ayant fait des progrès.....	190	33
	Ayant appris à écrire.....	149	43
	— à écrire et à calculer.....	101	27
Sachant lire et écrire.	N'ayant pas fait de progrès.	118	18
	Ayant fait des progrès.....	293	140
	Ayant appris à calculer.....	333	192
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	65	9
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès..	127	13
	Ayant fait des progrès.....	1.733	367
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	570	102
TOTAUX ÉGAUX.....		4.169	1.003

Il ressort de ces renseignements que 90 p. 100 des garçons avaient profité des leçons de l'instituteur, au lieu de 94 p. 100 l'an dernier.

Quant aux jeunes filles, la proportion qui était de 97 p. 100 en 1905, s'abaisse légèrement aussi cette année; elle n'est plus que de 95 p. 100.

Des cours spéciaux de dessin avaient été suivis dans certains établissements par 849 garçons; des cours de musique par 416 garçons et 4 jeunes filles.

Le nombre de mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons, a été de 25.168. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y a eu 8.042 mises en lecture, soit un total de 33.210 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 15.640 volumes composant les bibliothèques des colonies pénitenciaires.

Enfin, 145 élèves ayant fréquenté l'école, contre 162 en 1905, avaient obtenu, en 1906, le certificat d'études primaires.

Ce chiffre se décompose, par établissement, ainsi qu'il suit :

<i>Établissements publics.</i>	Aniane.....	13
	Auberive.....	4
	Belle-Ile.....	18
	Les Douaires.....	9
	Eysses.....	23
	Saint-Hilaire.....	18
	Saint-Maurice.....	11
Val-d'Yèvre.....	32	
<i>Établissements privés.</i>	Mettray.....	9
	Sainte-Foy.....	1
	Saint-Joseph.....	7
TOTAL ÉGAL.....		145

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Il a été accordé, pendant l'année, 72.775 récompenses aux garçons, et 6.147 aux jeunes filles, soit un total de 78.922; elles se décomposent ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Mesures gracieuses (Engagés militaires, etc....)	157	»
Mises en liberté provisoire	502	31
Livrets de Caisse d'épargne.....	1.336	212
Livres et instruments d'honneur.....	20	16
Récompenses pécuniaires	54.093	2.705
— honorifiques.....	4.803	1.513
— diverses	11.864	1.670
TOTAUX ÉGAUX.....	72.775	6.147

Le chiffre des infractions relevant de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé à 32.426 chez les garçons, et à 1.916 chez les jeunes filles, contre 31.616 et 1.705 en 1905.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins	793	37
Immoralité	338	164
Voies de fait	1.762	28
Paresse.....	4.344	224
Insubordination.....	2.046	554
Divers.....	23.143	909
TOTAUX.....	32.426	1.916
TOTAL GÉNÉRAL	34.342	

Soit p. 100 sur les cinq principaux cas :

	Garçons.	Filles.
	—	—
	0/0	0/0
Larcins	8,54	3,68
Immoralité.....	3,64	16,28
Voies de fait.....	18,98	2,78
Paresse	46,80	22,24
Insubordination.....	22,04	55,02
	100,00	100,00

Parmi les punitions les plus graves infligées en vue de réprimer l'ensemble des infractions commises, on relève : 2.697 punitions de cellule ou de cachot, 2.315 pour les garçons, 382 pour les jeunes filles.

Le tableau suivant résume les évasions ou tentatives d'évasions qui se sont produites dans le courant de l'année :

		ÉVASIONS		
		TENTÉES	CONSOUMÉES	
			Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1906.
Garçons...	{ Colonies publiques.....	147	179	25
	{ — privées.....	22	58	15
Filles.....	{ Colonies publiques.....	1	0	»
	{ — privées.....	4	3	2
TOTAUX.....		174	240	42
			282	

Ces chiffres sont un peu plus élevés que ceux de l'an dernier, mais il faut tenir compte de l'augmentation de la population due à l'application de la loi du 12 avril 1906.

Les établissements publics où il a été constaté le plus grand nombre d'évasions sont :

1° Les Douaires, avec un chiffre de.....	78
2° Saint-Maurice — —	33
3° Auberive — —	32
4° Le Val-d'Yèvre — —	34

Dans les établissements privés :

Mettray, avec un chiffre de.....	49
----------------------------------	----

Le nombre de jeunes pupilles qui ont dû être transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 163 (158 garçons et 5 jeunes filles) contre 136 en 1905.

Les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 27 délits de vols simples, voies de fait, coups et blessures et abus de confiance commis par les jeunes pupilles (garçons), pendant la détention ou après leur évasion de l'établissement.

Aucun délit n'a été relevé à l'encontre des jeunes filles, pendant la détention ou après l'évasion.

ETAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

968 cas de maladie et 12 décès ont été constatés pendant l'année, dans l'ensemble de la population des colonies.

Les maladies et les décès sont répartis, pour les deux dernières années, comme l'indique le tableau suivant :

	1906		1905	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	21	3	43	5
Scrofules.....	58	»	28	»
Fièvre typhoïde.....	0	0	2	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	242	1	271	2
— diverses.....	549	3	679	6
TOTAUX.....	870	7	1.023	14
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	6	2	6	1
Scrofules.....	8	»	10	»
Fièvre typhoïde.....	»	»	»	»
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	29	»	7	»
— diverses.....	55	3	44	2
TOTAUX.....	98	5	67	3

La proportion des décès pour les deux sexes qui sont dus à la phtisie pulmonaire est sensiblement égale à celle de l'an dernier, elle s'élève à 42 p. 100, du total des décédés au lieu de 43 p. 100

l'an dernier, cette proportion atteignait 46 p. 100, en 1904 et 66 p. 100, en 1903.

Aucun cas de fièvre typhoïde n'a été relevé parmi la population internée.

Il n'a pas été non plus signalé d'épidémie dans l'ensemble des colonies pénitenciaires.

4 garçons ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année. Deux de ces enfants avaient éprouvé antérieurement des troubles mentaux.

Aucun suicide, ni mort accidentelle n'a été enregistré pendant l'année.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,27 p. 100 pour les garçons, à 0,98 p. 100 pour les jeunes filles, soit une moyenne générale de 0,39 p. 100 pour les deux sexes. La moyenne générale de l'an dernier s'élevait à 0,56 p. 100.

Les journées d'infirmierie ont atteint le chiffre de 13.881 (12.654 pour les garçons et 1.227 pour les jeunes filles).

43 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1906 (28 garçons et 15 jeunes filles); 7 garçons et 2 jeunes filles y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 3.830 (2.438 pour les garçons et 1.392 pour les jeunes filles).

Comme on le voit, l'état sanitaire a été plus satisfaisant qu'en 1905, il y a eu moins de cas de maladie constatés, moins de décès enregistrés malgré une sensible élévation de la population due, comme on le sait, à l'application de la loi du 12 avril 1906.

TRAVAIL DES JEUNES PUPILLES

(Tableaux XIII et XIV.)

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV ; il n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque établissement.

GARÇONS		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1906.
Services économiques.....	87.417	286
Travaux agricoles.....	314.827	1.029
— industriels.....	261.801	856
TOTAUX.....	664.045	2.171

FILLES		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉS au 31 déc. 1906.
Services économiques.....	31.250	102
Travaux agricoles.....	18.564	61
— industriels.....	83.312	272
TOTAUX.....	133.126	435

Soit, sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles
Services économiques.....	12,00	21,00
Agriculture.....	50,00	12,00
Industrie.....	38,00	67,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

et sur 100 journées de travail:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	13,00	23,00
Agriculture.....	47,00	14,00
Industrie.....	40,00	63,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

Enfin la proportion des journées de travail par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élevait à 71 p. 100 environ pour les garçons et à 72 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1906, 296 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles
Malades.....	72	9
En punition.....	115	6
Pour diverses causes (à l'école ou au repos.).....	83	11
TOTAL.....	296	

LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Les enfants internés pendant l'année, par voie de correction paternelle, et ceux confiés à l'administration par l'assistance publique, en vertu de la loi du 28 juin 1904, ne figurent pas dans ces tableaux.

407 garçons et 75 jeunes filles sont sortis par expiration de la peine.

658 garçons ont été graciés, mis en liberté provisoire ou engagés militaires.

31 jeunes filles mises en liberté provisoire

345 garçons, et 12 jeunes filles libérées pendant l'année étaient récidivistes à leur entrée, soit 33 et 11 p. 0/0 du total.

La proportion des garçons récidivistes qui était de 17 p. 0/0 en 1905, atteint cette année 33 p. 0/0. Cette élévation provient sans doute, de l'application de la loi du 12 avril 1906 qui a élevé la majorité pénale à 18 ans et a fait entrer dans les colonies, des mineurs déjà antérieurement condamnés. La proportion des jeunes filles passe de 7 p. 0/0 en 1905 à 11 p. 0/0 en 1906.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, les libérés se classaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	688	35
— — industriel.....	281	46
Exerçaient une autre profession.....	93	20
N'avaient pas de profession.....	3	5
TOTAL ÉGAL.....	1.171	

Quant aux enfants incapables de se suffire, à leur sortie de la colonie, on relève les chiffres suivants:

	Garçons.	Filles.
Infirmes ou débiles.....	4	3
Défaut d'instruction professionnelle.....	3	1
Défaut d'intelligence.....	3	2
TOTAUX.....	10	6

Au point de vue de leur destination, les 1.171 libérés se répartissaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	3	0
Rentrés dans leurs familles.....	395	83
Confiés à des sociétés de patronage.....	15	6
Engagés militaires.....	139	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers.....	513	17
TOTAL ÉGAL.....	1.171	

Ces enfants avaient touché, à leur sortie de l'établissement, comme secours de route, une somme de 6.623 fr. 48, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 66.434 fr. 38.

Le tableau suivant indique quel était l'état d'instruction des libérés, à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération: (Tableau XVI.)

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.....	Ayant appris à lire.....	27	1
	— — à lire et à écrire.....	53	9
	— — à lire, écrire et à calculer.....	187	21
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	39	6
Sachant lire à leur entrée.....	Demeurés illettrés.....	10	3
	Ayant appris à écrire.....	46	3
	— — à écrire et à calculer.....	114	9
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	18	1
	N'ayant pas fait de progrès...	12	»
	Ayant appris à calculer.....	228	28
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	80	13
	N'ayant pas fait de progrès...	17	»
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	154	8
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	N'ayant pas fait de progrès...	26	2
	Ayant fait des progrès.....	52	2
	N'ayant pas fait de progrès...	2	»
TOTAUX.....	1.065	106	

Il ressort de ces chiffres, que 10 garçons seulement sur 316 illettrés à leur entrée, et 3 jeunes filles sur 40 n'avaient acquis aucune instruction pendant leur séjour dans les établissements d'éducation correctionnelle.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

(Loi du 5 juin 1875.)

Le nombre des prisons cellulaires s'élevait, en 1906, à 56, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
- 3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 18° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 19° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 21° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
- 22° La maison d'arrêt de justice et de correction de Foix ;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Corte ;
- 24° La maison d'arrêt et de correction de Béthune ;
- 25° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux ;
- 26° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens ;

- 27° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet ;
- 28° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon ;
- 29° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans ;
- 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban ;
- 31° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis ;
- 32° La maison de justice de Paris (Conciergerie) ;
- 33° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy ;
- 34° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec ;
- 35° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen ;
- 36° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte ;
- 37° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier ;
- 38° La maison d'arrêt et de correction de Reims ;
- 39° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne ;
- 40° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Melun ;
- 41° La maison d'arrêt et de correction d'Épernay ;
- 42° La maison d'arrêt et de correction de Vitry-le-François ;
- 43° La maison d'arrêt et de correction de Bressuire ;
- 44° La maison d'arrêt et de correction de Wassy ;
- 45° La maison d'arrêt et de correction de Poitiers ;
- 46° La maison d'arrêt et de correction de Rennes ;
- 47° La maison d'arrêt et de correction de Dinan ;
- 48° La maison d'arrêt et de correction de Nyons ;
- 49° La maison d'arrêt et de correction de Caen ;
- 50° La maison d'arrêt et de correction de Meaux ;
- 51° La maison d'arrêt et de correction de Coulommiers ;
- 52° La maison d'arrêt et de correction d'Amiens ;
- 53° La maison d'arrêt et de correction de Douai ;
- 54° La maison d'arrêt et de correction de Loos ;
- 55° La maison d'arrêt et de correction de Boulogne ;
- 56° La maison d'arrêt et de correction de Vitré.

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE

ET DE CORRECTION

Les renseignements statistiques concernant les prisons départementales, sont répartis en 8 tableaux, relatifs :

- Tableaux I, au mouvement général de la population ;
II, au caractère légal de la population détenue au 31 décembre 1906 ;
III, à l'état sanitaire ;
IV, aux cas d'aliénation mentale ;
V, à l'état disciplinaire ;
VI, aux résultats de l'enseignement ;
VII, aux industries exercées, au produit du travail ;
VIII, à la répartition du produit du travail.

A l'exception du tableau II (situation légale de la population), qui se rapporte exclusivement aux individus présents à la fin de l'année, les autres concernent l'ensemble des détenus ayant séjourné pendant l'année dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1906

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1905.....	13.502	1.902	15.404
Entrées en 1906.....	170.670	104.794	275.464
ENSEMBLE.....	184.172	106.696	290.868
Sorties en 1906.....	171.421	104.868	276.289
RESTE au 31 décembre 1906....	12.751	1.828	14.579

Les journées de détention s'élèvent au chiffre de 4.626.910 pour les hommes, et de 725.668 pour les femmes, et correspondent à un effectif moyen de 12.676 hommes et de 1.988 femmes, soit 14.664 individus, total un peu inférieur à celui de l'an dernier qui s'élevait à 15.131.

Les prisons de la Seine contenaient, à la fin de l'année, 2.798 hommes et 661 femmes, contre 2.866 hommes et 688 femmes en 1905; l'effectif moyen s'élevait à 2.891 hommes et 729 femmes, soit 23 p. 100 et 36 p. 100 de la population moyenne totale, contre 21 et 35 p. 100 l'an dernier.

262 hommes et 48 femmes avaient obtenu leur grâce en 1906.

499 hommes et 95 femmes avaient bénéficié de la libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885.)

43.380 hommes et 69.518 femmes étaient sortis par acquittement, ordonnance de non-lieu, loi de sursis, et ordre administratif. Le total des femmes paraît élevé, en apparence seulement, si on le compare à celui des hommes. La différence provient du nombre considérable de femmes et jeunes filles publiques arrêtées à Paris par ordre administratif et par mesure sanitaire, et qui sont remises en liberté après quelques jours de détention à Saint-Lazare.

Aucune exécution capitale n'a eu lieu pendant l'année. En 1905 5 individus avaient subi cette peine.

L'effectif maximum de l'ensemble des prisons départementales, s'est élevé à 19.197 hommes et à 3.824 femmes (Tableau II. Col. 44 et 45).

Le chiffre maximum des prisons de la Seine est de 3.514 hommes et 939 femmes.

SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

La situation légale de la population détenue au 31 décembre 1906, peut se résumer de la manière suivante :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL
	<i>Adultes.</i>								
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.039	163	1.202	3.731	319	4.050	4.770	482	5.252
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	192	11	203	260	29	289	452	40	492
A l'emprisonnement de simple police.....	»	»	»	13	71	84	13	71	84
A l'emprisonnement correctionnel									
Pour un mois et au-dessous.....	208	28	236	891	110	1.001	1.099	138	1.237
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	115	18	133	808	100	908	923	118	1.041
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	135	23	158	785	89	874	920	112	1.032
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	552	70	622	1.965	258	2.223	2.517	328	2.845
Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	»	»	»	28	1	29	28	1	29
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	391	5	396	301	76	377	692	81	773
Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	1	1	93	1	94	93	2	95
Pour dettes envers l'État.....	5	»	5	603	65	668	608	65	673
Pour dettes envers les particuliers.....	1	2	3	6	1	7	7	3	10
Par mesure administrative.....	34	281	315	133	14	147	167	295	462
Passagers civils.....	7	8	15	81	4	85	88	12	100
— militaires et marins.....	»	»	»	49	»	49	49	»	49
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	11	»	11	7	4	11	18	4	22
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	69	50	119	109	16	125	178	66	244
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	1	»	1	3	»	3	4	»	4
Jugés attendant leur transfèrement.	38	1	39	87	9	96	125	10	135
TOTAUX.....	2.798	661	3.459	9.953	1.167	11.120	12.751	1.828	14.579

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissent ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1906	1905	NOMBRE	1906	1905
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	1.099	20,13	19,00	138	19,83	24,00
— plus d'un mois jusqu'à deux.....	923	16,91	16,30	118	16,95	19,30
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	920	16,85	17,00	112	16,10	16,70
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	2.517	46,10	47,70	328	47,12	40,00
TOTAUX.....	5.459	100,00	100,00	696	100,00	100,00

Il ressort de ces chiffres que la situation légale des hommes avait peu varié d'une année à l'autre ; celle du sexe féminin présente des variations plus sensibles, c'est ainsi que l'on constate des diminutions de 5 p. 100 sur les peines d'un mois d'emprisonnement et au-dessous ; de 3 p. 100 sur celles de plus d'un mois jusqu'à deux ; inversement on relève une assez forte élévation (7 p. 100) des peines de 3 mois à 1 an.

Enfin 692 hommes (contre 565 en 1905) et 81 femmes (contre 63 en 1905) soit au total 773 détenus, quoique condamnés à plus d'un an, avaient été autorisés exceptionnellement à subir leur peine dans des maisons de correction cellulaire.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

On a enregistré 258 décès en 1906 contre 204 en 1905 et 193 en 1904.

Ils se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons	157	38
Suicides	13	»
A l'hôpital.....	47	3
TOTAL ÉGAL.....	258	

Le département de la Seine, comptait à lui seul, 88 décès (58 hommes et 30 femmes), plus 2 hommes qui s'étaient suicidés.

13 hommes, comme l'an dernier, se sont volontairement donné la mort pendant l'année.

5.936 cas de maladie, dont 3.860 pour la Seine, avaient motivé l'entrée des détenus (hommes et femmes) à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Ce total se divisait en 2.854 maladies aiguës et 3.082 chroniques.

1.899 hommes et 955 femmes souffraient d'affections aiguës.

1.594 hommes et 1.488 femmes souffraient d'affections chroniques.

Ces maladies avaient occasionné 127.260 journées d'infirmerie (48.704 pour les hommes et 78.496 pour les femmes) et 9.241 journées d'hôpital (7.185 pour les hommes et 2.056 pour les femmes), soit ensemble 136.401 journées contre 150.360 en 1905.

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 90.566 journées d'infirmerie (dont 72.046 pour les femmes); l'élévation de ce dernier chiffre provient des filles et femmes publiques arrêtées administrativement à Paris, et qui, atteintes de maladies vénériennes, sont soignées à l'infirmerie de la prison de Saint-Lazare.

Ces chiffres sembleraient indiquer que l'état sanitaire a été plus satisfaisant qu'en 1905, puisque les journées d'infirmerie ont diminué, ainsi que les cas de maladie traités; toutefois le chiffre de décès a légèrement augmenté.

Le rapport des décès avec la population moyenne, s'élève à 1,24 p. 100 pour les hommes et 1,91 p. 100 pour les femmes contre 1,33 et 1,52 en 1905.

Celui des décès avec le nombre des malades traités, est de 4,50 p. 100 pour les hommes et 1,56 p. 100 pour les femmes, contre 4,30 p. 100 pour les hommes et 1,12 p. 100 pour les femmes, en 1905.

Le tableau IV concerne spécialement les détenus atteints d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie.

312 hommes et 87 femmes, contre 322 hommes et 88 femmes, en 1905, ont été atteints d'aliénation mentale.

Dans ce chiffre, les prisons de la Seine comptaient 75 aliénés (19 hommes et 56 femmes), soit 19 p. 100 du total, au lieu de 17 p. 100 l'an dernier.

On a constaté en outre 145 cas d'épilepsie pour les deux sexes, (121 hommes et 24 femmes), au lieu de 183 en 1905.

Les colonnes 3 à 20 du tableau IV, établissent la situation légale dans laquelle se trouvaient les aliénés, au moment où la maladie a été constatée.

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

28.856 infractions, ayant motivé autant de punitions, ont été relevées et jugées au prétoire de justice disciplinaire, contre 34.423 l'an dernier.

Dans ce total on relève :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	1.095	92
— d'immoralité.....	156	33
Refus de travail.....	905	14
Infractions diverses.....	25.555	1.006
TOTAUX.....	27.711	1.145

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violence sont :

	Hommes.	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	124	10
Charente.....	37	»
Garonne (Haute).....	38	»
Gironde.....	58	»
Hérault.....	44	1
Loire-Inférieure.....	38	»
Nord.....	94	4
Rhône.....	41	»
Seine-Inférieure.....	48	7

Dans le département de la Seine, il n'a été enregistré que 28 cas de violence à l'encontre des hommes; parmi les femmes les cas sont singulièrement plus élevés, ils atteignent le chiffre de 33.

Les actes d'immoralité ont été fréquents dans les départements suivants :

	Hommes	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	30	»
Gard.....	23	4
Seine.....	18	25
Rhône.....	12	»

Ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
<i>Punitions infligées :</i>				
Cellule.....	6.210	22,11	468	40,87
Pain sec.....	13.626	49,17	428	37,38
Autres privations alimentaires.....	2.416	8,72	97	8,47
Punitions diverses.....	5.459	19,70	152	13,28
TOTAUX.....	27.711	100,00	1.145	100,00

Les diverses punitions infligées aux hommes et aux femmes étaient sensiblement égales à celles de 1905.

A la fin de l'année 46 hommes et 6 femmes étaient en cellule de punition contre 84 hommes en 1905.

En 1905 on avait relevé 34.423 punitions infligées à 19.680 individus. En 1906 les punitions s'élèvent à 28.856 et portent sur 16.703 individus.

Sur ce nombre ont encouru :

	Hommes.	Femmes.
Une punition.....	9.735	590
Deux punitions.....	3.390	125
Trois punitions et plus.....	2.781	82
TOTAUX.....	15.906	797
TOTAL ÉGAL.....	16.703	

ENSEIGNEMENT

(Tableau VI.)

Le mouvement général des écoles pendant l'année 1906 est résumé dans le tableau suivant :

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1905	912	88
Admis pendant l'année	5.177	729
ENSEMBLE	6.089	817
Sortis pendant l'année	5.263	731
EFFECTIF au 31 décembre 1906	826	86
TOTAL GÉNÉRAL	912	

A leur entrée à l'école, les 6.089 hommes et les 817 femmes se divisaient ainsi, au regard de leur instruction :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés	1.373	154
Sachant lire	1.867	242
— lire et écrire	2.172	332
Possédant une instruction plus développée	677	89
TOTAUX	6.089	817
TOTAL ÉGAL	6.906	

L'enseignement a donné les résultats suivants .

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés	Ayant appris à lire	302	39	1.527
	— à lire et à écrire	303	37	
	Ayant fait des progrès	540	43	
	N'ayant pas fait de progrès	228	35	
Sachant lire	Ayant appris à écrire	391	74	2.109
	— à écrire et à calculer	747	98	
	Ayant fait des progrès	510	40	
	N'ayant pas fait de progrès	219	30	
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès	2.002	272	2.504
	N'ayant pas fait de progrès	170	60	
Possédant une instruction plus développée	Ayant fait des progrès	600	82	766
	N'ayant pas fait de progrès	77	7	
TOTAUX	6.089	817	6.906	
ENSEMBLE	6.906			

Soit sur 100 élèves :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés	0/0	0/0	100,00	
	Ayant profité de l'enseignement	84,00		77,00
	N'ayant pas fait de progrès	16,00		23,00
Sachant lire	Ayant profité de l'enseignement	88,00	88,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	12,00	12,00	
Sachant lire et écrire	Ayant profité de l'enseignement	93,00	82,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	7,00	18,00	
Possédant une instruction plus développée	Ayant profité de l'enseignement	89,00	92,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	11,00	8,00	
ENSEMBLE	89,00	84,00	100,00	
	11,00	16,00		

TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

La chaussonnerie est une des plus importantes, elle donne comme produit cette année 235.549 francs 81 contre 229.964 francs en 1905.

Viennent ensuite les agrafes, aiguilles, épingles, etc., avec un produit de 88.231 francs 32.

La couture, lingerie, etc., 96.318 francs 39.

Les papiers (découpage, pliage, etc...), 141.986 francs 14.

Le cardage, bobinage, etc., 66.072 francs 32.

Le cartonnage, boîtes en carton, etc., 59.027 francs 93.

La brosserie, plumeaux, etc., 78.099 francs 93.

La serrurerie, quincaillerie, etc., 81.380 francs 47.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le nombre des journées de travail s'élève à 2.552.520 pour les hommes et à 352.758 pour les femmes, au total 2.905.278.

Le département de la Seine compte à lui seul 679.320 journées de travail pour le sexe masculin, et 124.980 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1906, à 9.492 (8.340 hommes et 1.152 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 2.220 hommes et 408 femmes, soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne :

	1906			1905		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	76,80	56,00	73,00	79,17	55,80	74,25
Autres départements.....	62,54	59,10	62,15	62,60	58,00	62,00
PROPORTION GÉNÉRALE...	65,80	58,00	64,73	66,10	57,10	65,00

Le total des occupés dans les prisons départementales, au 31 décembre 1906, s'élevait à 10.223 (9.035 hommes et 1.188 femmes.)

Les prisons de la Seine comptaient à la même époque 2.656 travailleurs (2.260 hommes et 396 femmes), soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date :

	1906			1905		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	80,77	60,00	76,80	76,70	61,00	73,70
Autres départements.....	68,05	67,86	68,05	68,10	67,30	68,04
PROPORTION GÉNÉRALE..	70,86	64,98	70,12	69,95	64,45	69,27

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.679.450 fr. 01, et a été attribué, savoir :

	fr. c.
Au Trésor.....	45.517 58
A la Régie.....	226.810 36
Aux entrepreneurs.....	498.811 25
Aux détenus du sexe masculin.....	807.747 83
— — féminin.....	100.562 99
TOTAL ÉGAL.....	1.679.450 01

Pour l'ensemble des prisons, les moyennes du produit du travail sont les suivantes :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 59	0 48	0 58
— de détention.....	0 32	0 23	0 31

Pour le département de la Seine en particulier, on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 64	0 49	0 62
— de détention.....	0 41	0 23	0 38

Les départements ayant donné les moyennes les plus élevées sont les suivants :

	Hommes.	Femmes.
Alpes-Maritimes.....	0,62	0,57
Ardennes.....	0,78	»
Ardèche.....	»	0,58
Aube.....	0,91	0,59
Doubs.....	0,69	»
Gironde.....	0,65	»
Indre.....	0,67	»
Indre-et-Loire.....	»	0,56
Jura.....	0,68	»
Loir-et-Cher.....	0,68	»
Lozère.....	»	0,56
Marne.....	0,95	0,60
Meurthe-et-Moselle.....	0,90	0,61
Meuse.....	0,65	»
Nord.....	0,74	0,78
Oise.....	0,60	»
Rhin (Haut).....	0,75	»
Haute-Saône.....	0,77	0,61
Seine.....	0,64	»
Seine-Inférieure.....	0,74	0,60
Somme.....	0,67	»
Vaucluse.....	0,67	»
Vosges.....	0,66	»

Enfin on avait accordé aux détenus, pendant l'année des gratifications qui se sont élevées au chiffre de 30.497 fr 57 (29.507 fr 57 aux hommes, et 990 francs aux femmes).

Le bilan des évasions pendant l'année est le suivant :

31 tentatives, (30 hommes et 1 femme)

30 évasions consommées, (27 hommes et 3 femmes)

Sur ce nombre, 20 hommes et 1 femme avaient été réintégrés pendant l'année.

Dans le département de la Seine, 1 homme et 2 femmes se sont enfuis; ils n'avaient pas été repris à la fin de l'année.

Les tribunaux ont prononcé 27 condamnations à l'emprisonnement, contre 22 l'an dernier, pour différents crimes et délits

commis pendant la détention; une de ces condamnations était afflictive et infamante. Les peines infligées étaient motivées par les faits suivants :

Tentative d'incendie d'une prison, outrages, tapage injurieux et coups au personnel de surveillance, coups à co-détenus, évasions, violences et bris de prison.

Enfin la peine de mort, commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, avait été prononcée le 30 mai 1906, contre un détenu de la prison de Moutiers (Savoie), pour assassinat d'un gardien de cet établissement.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

Il existait, au 31 décembre 1906, 3.291 chambres et dépôts de sûreté (3.243 chambres et 48 dépôts) (Tableau unique).

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population pendant l'année :

	Hommes et Femmes
EFFECTIF au 31 décembre 1905	54
Entrées pendant l'année 1906.....	56.273
	<hr/>
ENSEMBLE	56.327
Sorties.....	56.270
	<hr/>
EFFECTIF au 31 décembre 1906.....	57

Ce mouvement correspond à un total de 59.528 journées de détention, ainsi réparti :

Hommes.....	50.775
Femmes.....	4.226
Militaires et marins.....	4.527
	<hr/>
TOTAL ÉGAL.....	59.528

Aucune évasion n'avait été constatée pendant l'année.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableaux I et I bis.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement de la population pendant l'année.

	1906			1905		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTALS	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTALS
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	81	»	81	63	3	66
Entrées pendant l'année.....	533	350	903	619	295	914
ENSEMBLE (population in- carcérée).....	634	350	984	682	298	980
Sorties pendant l'année.....	578	346	924	601	298	899
EFFECTIF au 31 décembre...	56	4	60	81	»	81

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 80.422, soit un effectif journalier moyen de 220 individus contre 218 en 1905.

Embarquement.

Sur 893 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 15 ont été reconnus hors d'état d'être embarqués, dont deux de façon définitive.

Des individus embarqués :

	1906			1905		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
Ont été dirigés sur la Guyane..	533	345	878	569	287	856
TOTAUX.....	533	345	878	569	287	856

RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1906

(Tableaux II à XII).

Seulement 4 relégables étaient encore au dépôt au 31 décembre 1906. Nous ne nous occuperons, dans l'étude des tableaux II à XII, que des 56 condamnés aux travaux forcés.

La presque totalité, 53, avaient été condamnés par les Cours d'assises. 33 avaient été frappés de peines variant de 5 à 10 ans, 12 étaient condamnés à perpétuité.

Ces condamnations avaient été motivées principalement par :

le vol qualifié.....	21
le meurtre.....	9
l'assassinat	7
Coups et blessures.....	5

11 seulement des individus présents au 31 décembre, avaient été condamnés dans le département de la Seine.

7 condamnés étaient de nationalité étrangère.

Sous le rapport de l'âge :

	0,0
49 avaient de 16 à 40 ans.....	soit 81,67
11 avaient de 40 à 60 ans.....	— 18,33

Au point de vue de l'état civil, on comptait 44 veufs et célibataires, dont 5 avec enfants; et 12 mariés dont 6 avec enfants.

La presque totalité 56 étaient de religion catholique.

Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissaient ainsi :

Propriétaires, rentiers	»
Professions libérales.....	»
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique.....	»
Commerçants, fabricants.....	4
Professions alimentaires.....	3
Ouvriers de fabriques et d'atelier.....	3
Industries du bâtiment et du mobilier.....	17
Professions agricoles, journaliers.....	25
Professions nomades.....	4
Militaires et marins.....	»
Mendiants.....	»
A la charge de leur famille, sans métier ni profession.....	»
TOTAL.....	56

46 condamnés aux travaux forcés étaient pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 9 avaient encouru la relégation; 24 étaient des récidivistes légaux; 12 quoique déjà condamnés antérieurement n'étaient point dans le cas de la récidive légale. Un de ces individus avait passé par une maison de correction.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 56 condamnés aux travaux forcés se répartissaient comme suit:

Touchaient 1 dixième	3 condamnés.
— 2 —	9 —
— 3 —	44 —
— 7 —	» —

la plupart des condamnés touchaient 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on comptait: 8 illettrés, 6 sachant lire et écrire, et 42 sachant lire, écrire et calculer; 4 détenus possédaient une instruction primaire complète.

RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1906

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1906 s'est élevé à 984, dont 634 condamnés aux travaux forcés et 350 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 48 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

1 remise de la relégation.

35 commutations de peine, dont 31 en réclusion et 4 en emprisonnement;

7 réductions de peine, de cinq ans et plus.

Aucun relégable n'a bénéficié de mesures gracieuses.

Aucun condamné n'a commis de crime ou délit au cours de sa détention.

269 détenus, dont 1 relégable, ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 1.004 infractions aux règlements.

De ces infractions, 75 ont consisté en voies de fait envers les codétenus.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1905.....	5
Entrées en 1906.....	241
ENSEMBLE.....	246
Sorties.....	239
RESTE au 31 décembre 1906.....	7

Sur 239 sorties, 235, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison, 2 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 4.099.

Sur 241 entrées à l'infirmerie, 64 ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 12, par la phtisie pulmonaire.

Sur les 3 décès, 2 ont été causés par des affections des voies respiratoires.

Au cours de l'année, il a été constaté deux cas d'aliénation mentale. Il ne s'est produit ni tentative de suicide ni suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants:

Sur une population moyenne de 220 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 160.

Par rapport à la population au 31 décembre (60), la proportion des occupés à cette date a été de:

53 occupés sur 60 présents.

Sur un total de 80.422 journées de détention, on compte 49.148 journées de travail.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 21.056 fr. 81, dont :

	fr.	c.
En produit net	20.883	75
En gratifications	173.	06

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 4284 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2618 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi réparti :

	fr.	c.
Pécule disponible des détenus.....	5.604	15
Partie concédée aux entrepreneurs.....	15.452	66

Au 31 décembre 1906, le pécule des détenus présents s'élevait à 655 fr. 49.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 18.137 fr. 39, dont 18.081 fr. 71 en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail en commun	49.148
— de chômage faute de travail	»
— de repos	25.116
— de maladie.....	4.099
— de cellule.....	2.059
TOTAL	80.422

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PRÉSENTE
AU 31 DÉCEMBRE 1906
SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXIV.)

Les 60 détenus présents au 31 décembre 1906 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs.....	53
Au repos.....	»
A l'infirmerie.....	7
En cellule	»
TOTAL.....	60